18 JUIN 2021

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT

des terrains vacants des districts Pointe-Gatineau et Lac-Beauchamp

Remis à la Ville de Gatineau

Par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais en collaboration avec Amis des parcs Canada





RÉDACTION

LAURENCE COULOMBE, Coordonnatrice des projets en adaptation aux changements climatiques Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

CAROLINE MAGAR-BISSON, Responsable du développement au Québec *Amis des parcs Canada*

■ AIDE À LA RÉDACTION

NICOLAS TREMBLAY, Agent de projet en adaptation aux changements climatiques Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

VISION ET CONCEPTION DES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT

L'ÉQUIPE DU STUDIO DE DESIGN MANDAWORKS Mandaworks

CONCEPTION GRAPHIQUE

STEVEN MONTEAUD, Chargé des communications Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

© 2021 Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, 85 rue Victoria, bureau 116, Gatineau (QC) J8X 2A3. Tous droits réservés.





✓ CREDDO

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) est l'un des 16 conseils régionaux de l'environnement répartis dans les régions du Québec. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Son mandat principal est d'assurer la concertation des acteurs de l'Outaouais autour des enjeux environnementaux de la région. Dans le cadre du Plan directeur d'aménagement (PDA) des districts de Pointe-Gatineau et du Lac Beauchamp, le CREDDO a été mandaté par la Ville de Gatineau pour coordonner ses différentes phases de réalisation ainsi que de concerter et impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le processus de développement d'une vision d'aménagement pour les terrains vacants. Le CREDDO s'est adjoint de l'organisme Amis des parcs Canada et du studio de design Mandaworks pour la définition de stratégies d'aménagement et de mise en œuvre ralliant l'administration municipale et les citoyens présentés dans ce PDA.

AMIS DES PARCS CANADA

Amis des parcs Canada (ADPC) est une organisation de bienfaisance qui soutient et mobilise les canadiens dans l'activation du pouvoir des parcs urbains pour améliorer la qualité de vie dans des villes du pays. À titre de seul et premier organisme canadien de mise en valeur des parcs urbains, ADPC adopte une approche et offre des services enracinés dans leurs travaux de recherche sur la planification des parcs, les politiques entourant ceux-ci et la mobilisation à leur égard, ainsi que dans un réseau pancanadien constitué de plus de 20,000 passionnés des parcs. Dans le cadre du PDA, Amis des parcs Canada a assuré un accompagnement continu et stratégique à la réalisation du plan directeur auprès de l'équipe du CREDDO. En tant que partenaire principal pour la réalisation du PDA, l'organisme a suivi l'ensemble de la démarche par la présence et le soutien à la planification stratégique de tous les comités de travail, par l'accompagnement agile du processus de concertation, la supervision et la production d'une vision d'aménagement élaborée avec le soutien de la firme Mandaworks, ainsi que la rédaction du présent PDA. En parallèle de la démarche, l'équipe de recherche de l'organisme a aussi réalisé une étude de cas sur ce projet grâce au généreux soutien de la Fondation Intact.

■ MANDAWORKS

Mandaworks est un studio de design spécialisé dans l'élaboration de visions d'aménagement, de plans directeurs et dans la mise en forme intégrée de l'espace public. Fondé en 2010, le studio rassemble aujourd'hui 22 professionnels du domaine de l'aménagement tels que des paysagistes, des urbanistes et des designers unis par un insatiable optimisme pour le futur. L'équipe représente 13 nationalités, reflétant la diversité de perspectives disciplinaires et culturelles nécessaires à la planification et au dessein des villes de demain. Mandaworks assiste ainsi plusieurs villes et municipalités dans leur croissance, la re-qualification de leurs centres et quartiers, ainsi que l'adaptation de leurs rives afin d'accroître la résilience de leur environnement bâti. Caractérisé par une approche progressiste et une démarche rigoureuse, Mandaworks a réalisé l'étude extensive des deux secteurs d'intervention, élaboré une vision claire avec une trame narrative forte motivant la variété d'acteurs rassemblés à allier leurs forces pour passer à l'action et proposé un ensemble de typologie d'aménagement avant pour but de concrétiser la vision co-créée du PDA.



RÉSUMÉ	
O1. S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
Mise en contexte du plan directeur d'aménagement Défis environnementaux identifiés	
3. Défis sociaux identifiés	
4. Définir une stratégie d'adaptation	
02. CONCEVOIR EN CONCERTATION	
1. Processus de conception du plan directeur	
2. Acteurs impliqués	
3. Stratégie de concertation	
4. Études préparatoires et de soutien à la conception	
03. REVITALISER LES COMMUNAUTÉS	
1. Vision	
2. Orientations	
04. PROPOSER DES STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN O	
1. Boîte à outils	
2. Fiches descriptives	
3. Plan de priorisation	
4. Plan de localisation	
05. RECOMMANDER POUR METTRE EN OEUVRE	
1. Recommandations générales	
2. Conditions de succès pour la mise en oeuvre	
CONCLUSION	
Annexe 01. Synthèse du cadre réglementaire applicable Annexe 02. Résultats de l'atelier de co-création	
Annexe 03. Étude de projets inspirants	
Annexe 04. Fiches descriptives des outils	
Annexe 05. Coupe conceptuelle, plan concept élargi et perspectives d'ambiance pour Pointe-Gatineau	
Annexe 06. Coupe conceptuelle, plan concept élargi et perspectives d'ambiance pour Lac-Beauchamp	



À la suite de deux inondations dévastatrices ayant eu de grands impacts sociaux et environnementaux dans les districts de Pointe-Gatineau et du Lac Beauchamp en 2017 et 2019, 144 terrains des communautés du Ruisseau et Notre-Dame ont été cédés à la Ville de Gatineau, en date du 26 mai 2021, suite à la démolition des maisons et à la relocalisation des résidents qui y vivaient. En vue d'offrir une réponse rapide à ces communautés et pour les appuyer dans la revitalisation de leurs milieux de vie adaptée à leurs besoins, un processus de plan directeur d'aménagement (PDA) des terrains vacants a été initié en 2020 par la Ville de Gatineau et mené par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais en collaboration avec de nombreux experts.

Ce plan directeur vise à inspirer et outiller ces communautés en vue d'un passage à l'action. Il propose plusieurs stratégies d'aménagement et de mise en œuvre accompagnées d'une série de recommandations répondant aux réglementations en vigueur et reposant sur l'intégration et la synergie entre les communautés affectées et leur environnement. Le processus de réalisation du PDA se distingue par son approche concertée au sein de laquelle les acteurs des communautés, la Ville de Gatineau et l'équipe de conception ont collaboré à toutes les étapes de sa réalisation.

Le PDA est un outil flexible conçu pour évoluer en même temps que le contexte et les besoins des communautés, c'est pourquoi il est caractérisé par une approche de boîte à outils comprenant 25 concepts d'aménagement répartis en cinq familles :

- Nature pour offrir des lieux d'immersion et de contemplation en nature, des espaces de relaxation et des espaces de diversification de la biodiversité.
- Nourricier pour développer l'agriculture urbaine au sein de communautés, qui servira autant à des productions familiales ou commerciales.
- Rassembleur pour implanter des lieux de regroupement et de socialisation inclusifs ainsi que des lieux propices au jeu et à l'activité physique.
- En rive pour faciliter l'accès aux rives des ruisseaux présents au sein des communautés tout en contribuant au contrôle de l'érosion et à la qualité de l'eau.
- Éponge pour assurer une meilleure gestion des eaux pluviales et de refoulement ainsi que d'augmenter la perméabilité du sol.



u courant des dernières années, l'augmentation d'épisodes d'inondations sur le territoire québécois met en lumière de nombreux enjeux en ce qui concerne la gestion des risques d'inondation et l'aménagement du territoire dans un contexte de changements climatiques. L'interaction du risque, de l'aménagement et des changements climatiques nécessite une analyse pluridisciplinaire pour assurer une bonne compréhension des défis complexes qu'ils imposent. Les solutions émergentes se doivent ainsi d'intégrer les dynamiques territoriales et sociales pour assurer une réponse efficace et adaptée aux besoins des communautés touchées.

1. Mise en contexte du plan directeur d'aménagement







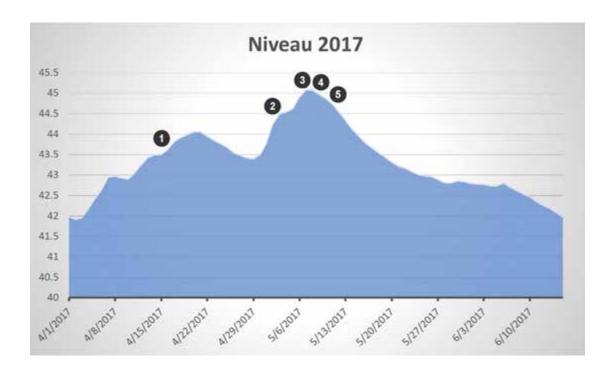
1.1. INONDATIONS ET GESTION DU RISQUE

Historiquement, les populations de la ville de Gatineau s'établissent dans les plaines inondables de la rivière des Outaouais. Au fil des années, les communautés riveraines se développent en côtoyant le risque d'inondation intimement lié à leur localisation. Inévitablement, plusieurs épisodes d'inondations printanières d'envergure variable marquent l'histoire de la ville, dont ceux de 1974 et de 1976, qualifiées de crues centenaires, où les gatinois affrontent alors une crue des eaux jamais vue auparavant. L'eau atteint un record de près de 45 mètres au-dessus du niveau de la mer (Langlois 2019), alors que le niveau moyen annuel de la rivière des Outaouais relevé dans le secteur Hull est de 41,78 m (Commission de la planification de la régulation

de la rivière des Outaouais, 2021). Plusieurs années plus tard, deux nouvelles crues centenaires de la rivière des Outaouais touchent Gatineau en 2017 et en 2019 et sont dès lors qualifiées comme étant les pires de l'histoire de la Ville (Tremblay, 2019). Lors de ces inondations, dont l'ampleur, la durée ou leurs répercussions sont sans précédent (Gouvernement du Canada, 2020), le niveau des eaux dépasse la zone de grand courant et s'étendent dans les zones de faible courant à un seuil respectif 44,94 et 45,76 m. Selon la Commission de la planification de la régulation de la rivière des Outaouais (2019), une inondation est considérée comme sérieuse dans le secteur Hull de Gatineau¹ lorsque l'eau atteint le seuil de 44.20 m.



¹ Station de mesure de la Commission de la planification de la régulation de la rivière des Outaouais située le plus près des communautés touchées par le plan directeur d'aménagement.





HISTORIQUE DES INONDATIONS DE 2017 À GATINEAU

LÉGENDE

- 15 avril 1/3 du couvert neigeux est fondu (Couvert + épais de 130% et + gorgé d'eau de 130%)
- 2 4 mai Les barrages débordent et doivent être
- 7 mai 80 militaires déployés à Gatineau ; 2 troncons de la 50 fermés

Source: Berger-Richard, G. (2020)

- 4 8 mai Les bureaux fédéraux et provinciaux sont fermés ; les établissements scolaires sont fermés ; Les opérations non urgentes dans les hôpitaux sont annulées
- 6 10 mai L'eau se retire de la 50 ; adoption d'une proposition pour la cession de terrain

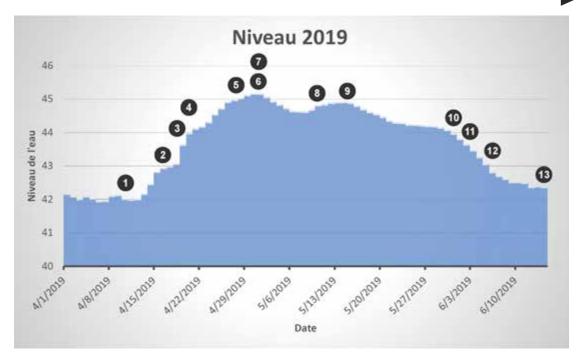


FIGURE 2

HISTORIQUE DES INONDATIONS DE 2019 À GATINEAU

LÉGENDE

- 12 avril Premier signe d'une crue importante
- 17 avril Premier sac de sable ; Prévision de niveau similaire à 2017
- 49-20 avril L'eau commence à monter ; 140 militaires arrivent à Gatineau
- 4 21 avril Les rues Riviera et St-Louis sont fermées ; 100 résidences à Gatineau d'inondées
- 28 avril Plus de 1200 inscrits aux centres d'aide; Interdiction de naviguer; gratuité du transport en commun
- 6 1 mai On dénombre 310 sinistrés à Pointe Gatineau et 120 à Riviera; pas de deuxième pointe à l'horizon.

- 3 mai L'inondation est à son pic ; l'eau devrait baisser de 10cm/jour.
- 8-10 mai L'eau descend moins vite que prévu ; il est même prévu une deuxième petite crue.
- 14 mai Deuxième sommet
- 30 mai Les deux bretelles de la 50 à la rue St-Louis sont ouvertes
- 4 juin Réouverture à la navigation
- 7 juin Réouverture de la rue Jacques-Cartier
- 17 juin La ZIS est décrétée

Source: Berger-Richard, G. (2020)



La bulle info!

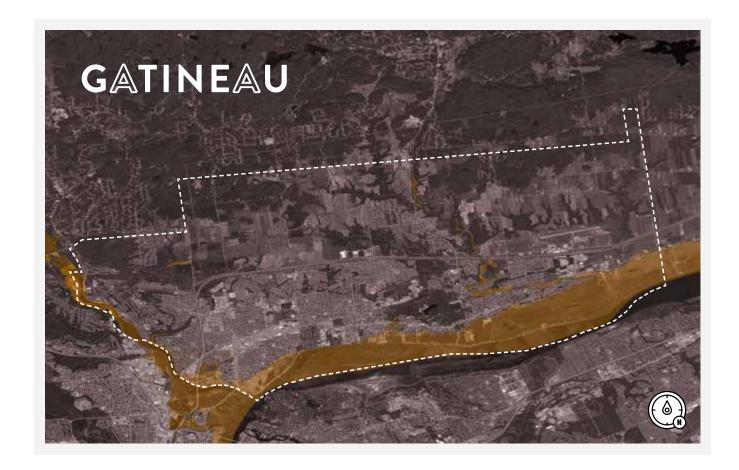
La zone de faible courant de la plaine inondable est établie est établie en fonction d'une probabilité d'inondation aux 20 ans ce qui signifie que chaque année, cette zone a 5% de probabilité d'être inondée. La zone de grand courant de la plaine inondable est établie en fonction d'une probabilité d'inondation de 20 à 100 ans ce qui signifie que chaque année, cette zone a 1% de probabilité d'être inondée. Ces zones constituent ce que l'on appelle la plaine inondable. Cette dernière correspond à l'étendue qu'un cours d'eau ou qu'une étendue d'eau occupe lors d'une crue.

Les crues des eaux de 2017 ayant touché 278 municipalités, inondé plus de 5 300 résidences et forcé l'évacuation de plus de 4 000 personnes amènent le gouvernement du Québec à prendre en juillet 2017 un décret relatif à la déclaration une zone d'intervention spéciale (ZIS) (Gouvernement du Québec, 2017). La ZIS est décrétée en juin 2019 suite à un deuxième épisode d'inondation touchant 250 municipalités, inondant des milliers de résidences et forcé l'évacuation de plus de 10 000 personnes (Gouvernement du Québec, 2019).



La ZIS constitue une mesure temporaire incluant les zones de grand-courant (0-20 ans) et les territoires inondés lors des dernières inondations de 2017 et 2019 qui interdit ainsi les nouvelles opérations cadastrales, les morcellements de lots par aliénation ainsi que les constructions, les transformations et les changements d'affectation des sols (Voir annexe 1 pour consulter les détails en lien avec la réglementation). Ultimement, la ZIS a pour effet d'interdire la construction ou la reconstruction de bâtiments affectés par les inondations jusqu'au moment où le gouvernement du Québec aura adopté un nouveau cadre règlementaire que les municipalités devront appliquer (Gouvernement du Québec, 2017). Le moratoire instauré par la ZIS, qui va au-delà des droits acquis, est accompagné d'un programme d'indemnisation du gouvernement visant à soutenir les propriétaires de maisons situées en zones inondables devant déménager. S'ils quittent leurs résidences, les propriétaires doivent démolir les maisons et bâtiments présents sur leurs terrains et ont l'opportunité de les céder à leurs municipalités qui en deviennent alors propriétaires.





Le gouvernement du Québec présente en 2020 le *Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie*, lequel se décline en 4 axes d'intervention soit, élaborer et diffuser une cartographie axée sur la gestion des risques et en prévention des sinistres, moderniser les cadres légaux et réglementaires relatifs aux inondations, améliorer la cohérence des interventions à l'échelle des bassins versants et accéder à une information précise et à jour pour appuyer les décisions (Gouvernement du Québec, 2020).

Cet exercice répondra à des lacunes importantes de fiabilité et de disponibilité des cartes de zones inondables actuelles, lesquelles varient d'une région à l'autre. Concrètement, les municipalités auront accès à un outil leur permettant de faire des choix de développement et d'aménagement éclairés en zones inondables sur leur territoire.

CARTE 1

LIMITES DE LA ZIS DANS LE SECTEUR GATINEAU DE LA VILLE DE GATINEAU

LÉGENDE

Limite secteur Gatineau

Zone d'intervention spéciale (ZIS)



CARTE 2

LOCALISATION DES COMMUNAUTÉS DU RUISSEAU ET NOTRE-DAME À GATINEAU

LÉGENDE

Limite secteur Gatineau

Périmètre du PDA

Limites des communautés du Ruisseau et Notre-Dame

Zone d'intervention spéciale (ZIS)

1.2. L'APPARTENANCE AU TERRITOIRE

Sur le territoire gatinois, deux communautés ont été particulièrement touchées par les inondations de 2017 et de 2019, soit la communauté du Ruisseau dans le district de Pointe-Gatineau et la communauté Notre-Dame dans le district du Lac Beauchamp². Ces dernières se trouvent être deux des plus anciennes communautés de Gatineau (Ville de Gatineau, sans date) et sont également localisées en tout ou en partie dans la zone inondable de la rivière des Outaouais.

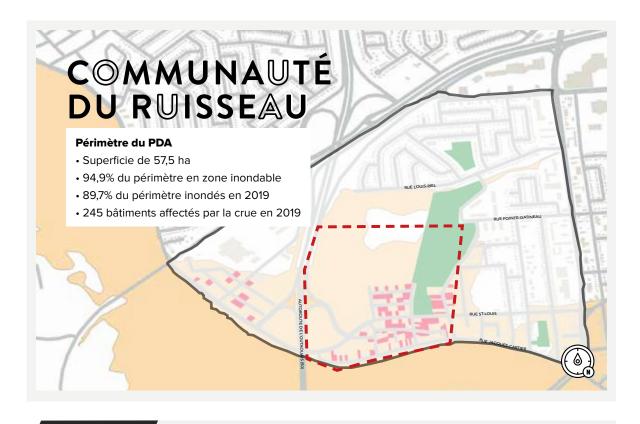
L'importance des dommages physiques et psychologiques qu'ont subi ces communautés est révélatrice de l'importance et de l'intensité de ces inondations. En date du 26 mai 2021, 144 terrains sont cédés à la Ville de Gatineau et les maisons y sont démolies, soit 102 terrains dans Pointe-Gatineau et 42 terrains pour Lac-Beauchamp.

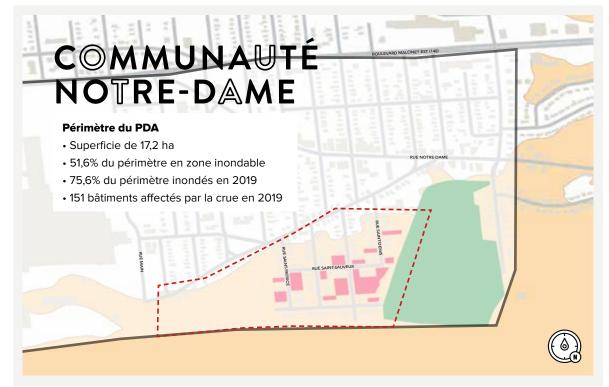
Les communautés ont été transformées par le départ d'une grande partie de ces habitants et de la perte de plusieurs maisons qui laissent un grand vide. La subite transformation de ces milieux de vie, où plusieurs générations s'étaient établies et où de solides relations de voisinage s'étaient construites, amène beaucoup d'incertitudes et un sentiment d'insécurité (Centre d'Animation Familiale, 2019).



² Les noms et les désignation des communautés font référence au Portrait des communautés de l'Outaouais.

Les terrains laissés vacants sont en effet peu attrayants et les résidents y remarquent une hausse du flânage et des dépôts sauvages. De plus, les épreuves auxquelles les résidents de ces communautés ont dû faire face ont laissé d'importantes séquelles psychologiques qui se font encore sentir à ce jour. La détresse psychologique générale, l'anxiété, un trouble de stress post-traumatique ainsi que la dépression sont quelques impacts moins visibles des inondations qui sont toutefois non négligeables (Institut national de santé publique du Québec, 2021). Les pertes financières importantes liées à la destruction, à la protection ou à la rénovation d'une maison suite aux inondations peuvent y être associées. Finalement, il ne faut pas oublier que les inondations ont causé la perte de projets de vie qui étaient enracinés au territoire, à la résidence (Maltais et al., 1998).





IDENTIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU PDA POUR LA COMMUNAUTÉ DU RUISSEAU **CARTE 3**

LÉGENDE

Limites de la communauté du Ruisseau Parcs et espaces verts Périmètre du PDA Terrains cédés à la ville

Zone d'intervention spéciale (ZIS)

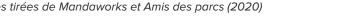
Source : données tirées de Mandaworks et Amis des parcs (2020)

IDENTIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU PDA POUR LA COMMUNAUTÉ NOTRE-DAME

LÉGENDE

CARTE 4

Limites de la communauté Notre-Dame Parcs et espaces verts Périmètre du PDA Terrains cédés à la ville Zone d'intervention spéciale (ZIS)



2. Défis environnementaux identifiés

2.1. INONDATION EN EAU LIBRE

Il existe plusieurs causes aux inondations permettant ainsi de différencier ces événements. Les districts de Pointe-Gatineau et du Lac Beauchamps ont subi, au courant des dernières années, des crues associées aux pluies diluviennes causant un ruissellement excessif ou des refoulements ainsi que des crues printanières, dont il est question en 2017 et en 2019. Les inondations en eau libre sont complexes du fait qu'elles sont multifactorielles. La quantité de précipitations, la forme des précipitations, les écarts de température, la vitesse de fonte et de ruissellement, la couverture végétale du territoire, la présence et l'état des milieux humides et hydriques, la gestion des bassins versants complexifient leur modélisation. L'interaction de l'ensemble de ces facteurs constitue un enjeu difficilement contrôlable que les communautés riveraines côtoient depuis plusieurs années.

2.2. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Si l'inondation en eau libre est un phénomène variable avec ou sans changements climatiques, ces derniers ajoutent de nouveaux facteurs d'incertitude du fait qu'ils modifient le cycle de l'eau et ses composantes. Les projections climatiques indiquent de manière générale l'augmentation des précipitations en hiver et au printemps ainsi que l'augmentation des événements extrêmes de précipitations. Ces nouveaux facteurs pourraient augmenter la récurrence et l'intensité des différents types d'inondations, dont les inondations en eau libre (Ouranos, 2018). Les deux communautés ciblées par le PDA sont au premier rang quant aux impacts des changements climatiques, étant si proches de la rive. La sortie de lit

de la rivière, causée notamment par les crues printanières et la fonte rapide des neiges, se fait de moins en moins rare et génère d'importants impacts humains et économiques, comme démontré en 2017 et 2019.

2.3. PERTE DES INFRASTRUCTURES VERTES ET NATURELLES

De manière générale, la perte des milieux humides et infrastructures vertes des dernières années issue de l'urbanisation des zones inondables augmente la vulnérabilité des communautés riveraines aux inondations. Les milieux naturels régulent le débit d'eau, contrôlent les eaux de ruissellement, emmagasinent temporairement les eaux des crues, contrôlent l'érosion et diminuent la quantité d'eau acheminée dans les infrastructures souterraines de gestion de l'eau (Moudrak et al., 2018). Si, dans plusieurs cas, les mesures de protection telles que les digues ou l'enrochement sont proposées pour protéger les communautés riveraines des inondations, elles ont souvent pour effet d'amplifier la vulnérabilité de ces dernières (Grésillon, 2017). La protection et la restauration des infrastructures naturelles en milieux urbains sont ainsi à prioriser puisqu'elles contribuent de manière considérable à la résilience des territoires.





3. Défis sociaux identifiés



FIGURE 3

ADN VISUEL DE LA COMMUNAUTÉ DU RUISSEAU



Les communautés concernées par le PDA présentent certaines similitudes sociodémographiques les classant parmi les communautés avec un des plus forts taux de défavorisation matérielle et sociale de la ville de Gatineau (Portrait des communautés de l'Outaouais, 2020a et 2020b). Ces dernières présentent toutes deux un fort taux de population vieillissante, une augmentation de la population immigrante et le taux de criminalité dans la communauté du Ruisseau est plus élevé que celui de l'ensemble de Gatineau et de celui de l'Outaouais. La vulnérabilité sociale et la vulnérabilité socio-économique induisent une tendance selon laquelle les perturbations individuelles et collectives des communautés rend difficile l'anticipation, la résistance et la remise des chocs et du stress issus d'un aléa (Fortin et al., 2020). À la lumière du portrait sociodémographique, il apparaît ainsi que ces deux communautés font face à des inégalités sociales et économiques affectant leur capacité d'adaptation aux impacts des changements climatiques, dont les inondations.



FIGURE 4

ADN VISUEL DE LA COMMUNAUTÉ NOTRE-DAME

3.2. INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES

De manière générale, il est observé que les différentes communautés où « les groupes sociaux ne sont pas tous égaux face aux pollutions, aux nuisances et aux risques environnementaux, pas plus qu'ils n'aient un accès égal aux ressources et aménités environnementales » (Emelianoff, 2006, p. 36). Ainsi, une grande vulnérabilité socio-économique contribue à une disparité de distribution de ces impacts, fondant l'inégalité environnementale (Durand et Jaglin, 2012). Ensuite, la capacité différenciée de ces communautés et groupes sociaux à choisir leur lieu de résidence ou à s'adapter aux aléas est un facteur aggravant l'inégalité environnementale (Durand et Jaglin, 2012) menant à l'observation que ces derniers habitent davantage des zones exposées aux aléas environnementaux comme les inondations ou encore les îlots de chaleurs urbains. Enfin, les inégalités environnementales et sociales peuvent interagir et amplifier les impacts sur les communautés. Considérant que le concept d'inégalités environnementales s'applique aux communautés du Ruisseau et de Notre-Dame, il est important



de reconnaître que les inondations affectent divers groupes sociaux de manière inégale. De cette manière, des mesures de réponses uniformes présentent le risque de ne pas être représentatives de la diversité des contextes, la compréhension fine des vulnérabilités et des inégalités caractérisant les communautés doit faire partie intégrante des mesures de réponse.

3.3. DÉVITALISATION

«La dévitalisation peut être définie comme un processus qui entraîne une diminution progressive et quelquefois rapide de l'activité socioéconomique d'une entité spatiale donnée et dont les effets se font sentir au niveau de la démographie, de l'occupation du sol, de l'habitat, de l'infrastructure des services, de la qualité de vie et des perspectives d'avenir » (Dugas, 1991, p.3). Selon les données disponibles au sein du Portrait des communautés de l'Outaouais, il apparaît que les communautés du Ruisseau et Notre-Dame font face à une certaine dévitalisation, laquelle est accentuée suite aux inondations. Effectivement, la destruction des milieux de vie entraînant la délocalisation de plusieurs ménages peut aggraver certains problèmes socio-économiques préexistants comme la pauvreté et l'accès au logement (Charlebois et Delaunais, 2020). Cette modification majeure du tissu social des affecte grandement le dynamisme ainsi que la capacité de rétablissement des communauté ciblées par le PDA, alors que la présence de terrains vacants peut accentuer le sentiment d'insécurité (Charlebois et Delaunais, 2020).

4. Définir une stratégie d'adaptation

La relocalisation des sinistrés induite par les mesures de la ZIS répond à des impératifs de sécurité et de limitation du nombre de personnes et de biens exposés aux inondations. Cependant, la relocalisation ne considère pas le

profond attachement des habitants à leur territoire, des descendants de plusieurs générations ayant vécu sur les rives des rivières. Cette relocalisation implique également la perte de plusieurs constructions et paysages ayant une valeur importante pour les résidents et qui sont au cœur de l'identité de ces communautés.

Considérant les dures épreuves qu'ont subi les communautés du Ruisseau et Notre-Dame, il est apparu primordiale d'offrir une réponse rapide aux citoyens toujours présents dans ces communautés et qui doivent s'adapter aux nombreux changements ayant eu lieu dans leurs milieux de vie depuis 2017. Comme première piste de solution, la Ville de Gatineau s'engage à la réalisation d'un Plan directeur d'aménagement (PDA) des terrains vacants de Pointe-Gatineau et du Lac-Beauchamp en février 2020 avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.

Dans le cadre du PDA, le CREDDO a pour mandat de proposer des stratégies d'aménagement adaptées aux contextes environnementaux et sociaux des communautés tout en permettant une opérationnalisation et une action rapide. Ce dernier est un outil d'aide à la décision présentant une approche innovante de design concertée où la Ville et ses citoyens collaborent à l'identification de solutions d'aménagement répondant aux besoins des communautés tout en étant adaptées aux réalités du territoire et cadre réglementaire en vigueur.

Le PDA s'inscrit ainsi dans une stratégie d'adaptation de ces communautés qui propose des mesures tenant compte du tissu social, des impacts sur la santé mentale des habitants, en plus du patrimoine architectural et paysager des communautés.

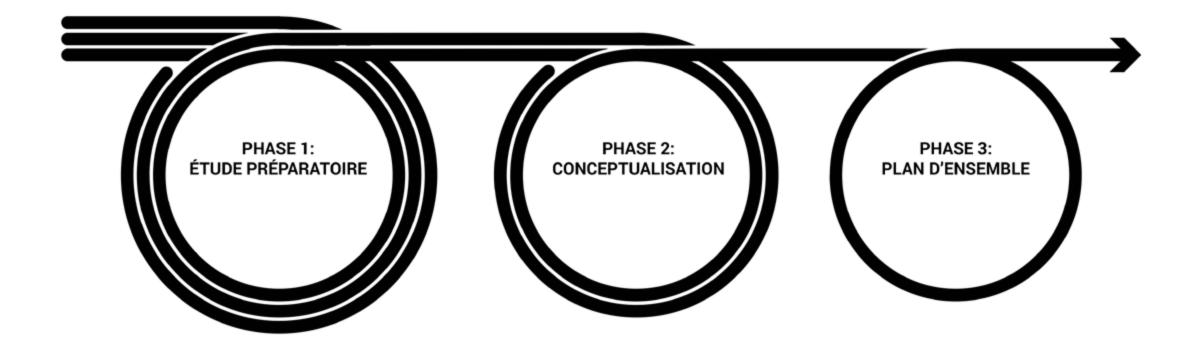


es processus de planification urbaine intègrent de plus en plus des étapes consultatives. Ces démarches, parfois en apparence plus longues et complexes, participent à l'évolution des pratiques et offrent aux villes l'opportunité de mieux répondre aux besoins évolutifs des communautés qu'elles desservent. Au-delà de la consultation, la concertation se taille aussi une place plus importante dans les pratiques de planification urbaine et offre une opportunité de co-création bonifiée. Elle permet de mettre à profit et d'intégrer une pluralité de points de vue tout au long du processus de planification. L'approche de concertation vise aussi une conciliation des différentes réalités impliquées et favorise une meilleure compréhension entre les parties prenantes. Les réalités de responsabilité civile, de limites de capacités et d'engagement politique ont toutes une influence sur le développement des villes, mais peuvent se confronter. Une médiation agile, ouverte et inclusive permet d'identifier les solutions les plus adaptées, nécessaires dans des cas particuliers comme celui des districts concernés par ce plan.

1. Processus de conception du plan directeur

La démarche de conception s'est déroulée sur une durée totale de 1 an et demi et fut planifiée en trois phases : l'étude préparatoire, la conception et le plan d'ensemble. Les différentes phases de conception du plan ont servi de jalons décisifs quant à la définition de la vision d'aménagement. La concertation des parties prenantes a été au cœur de chacune de ces étapes. Les avis recueillis tout au long de la démarche sont intégrés dans la vision, les stratégies d'aménagement ainsi que dans les recommandations présentées dans le PDA. Les acteurs impliqués, les détails de la stratégie de concertation ainsi que les études préparatoires sont détaillés dans ce chapitre.

L'échéancier de la démarche a été légèrement affecté par la pandémie de Covid-19, mais la grande majorité des activités planifiées s'est réalisée dans les temps planifiés initialement. L'équipe de conception a réussi à adapter la stratégie consultative afin de permettre à ce plan directeur de s'activer le plus rapidement possible en soutenant et mobilisant les communautés déjà lourdement touchées par les impacts des inondations passées. L'équipe de réalisation du plan a choisi de suivre une gestion itérative et ouverte du projet, ce qui a permis de rester agile et connecté aux parties prenantes tout au long de la démarche. Leur adhésion étant cruciale pour la mise en œuvre éventuelle de ce plan.



1.1. PHASE 1: ÉTUDE PRÉPARATOIRE (DE JANVIER À AVRIL 2020)

Cette phase a permis d'identifier les parties prenantes du projet et les moyens de les impliquer tout au long de la démarche. Une série d'initiatives informatives et consultatives préliminaires a été mise en place (kiosque d'information, boîte à idées, site web). Ces initiatives ont permis d'informer et de mobiliser la communauté autour de la démarche. Elles ont éventuellement permis aussi d'identifier les besoins et les intérêts de la communauté ainsi que de recenser les projets de revitalisation en cours au sein des communautés du Ruisseau et Notre-Dame. Une étude socio-environnementale, en partenariat avec le Réseau Inondation InterSectoriel du Québec (RIISQ) a été réalisée par un étudiant à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers de l'UQO et a permis d'identifier les possibilités d'aménagement de surface en zone inondable et de documenter les services écosystémiques potentiels de différentes infrastructures vertes et naturelles qui pourraient être aménagées dans la plaine inondable. Une analyse et des plans des conditions existantes (étude géospatiale, cadre règlementaire), un portrait des communautés ainsi qu'une recherche de projets précédents inspirants ont été réalisés en collaboration avec le studio de design Mandaworks et l'organisme Amis des parcs. Ces études ont permis à l'équipe de conception de mieux comprendre les enjeux et les potentiels d'aménagement des 2 secteurs visés.

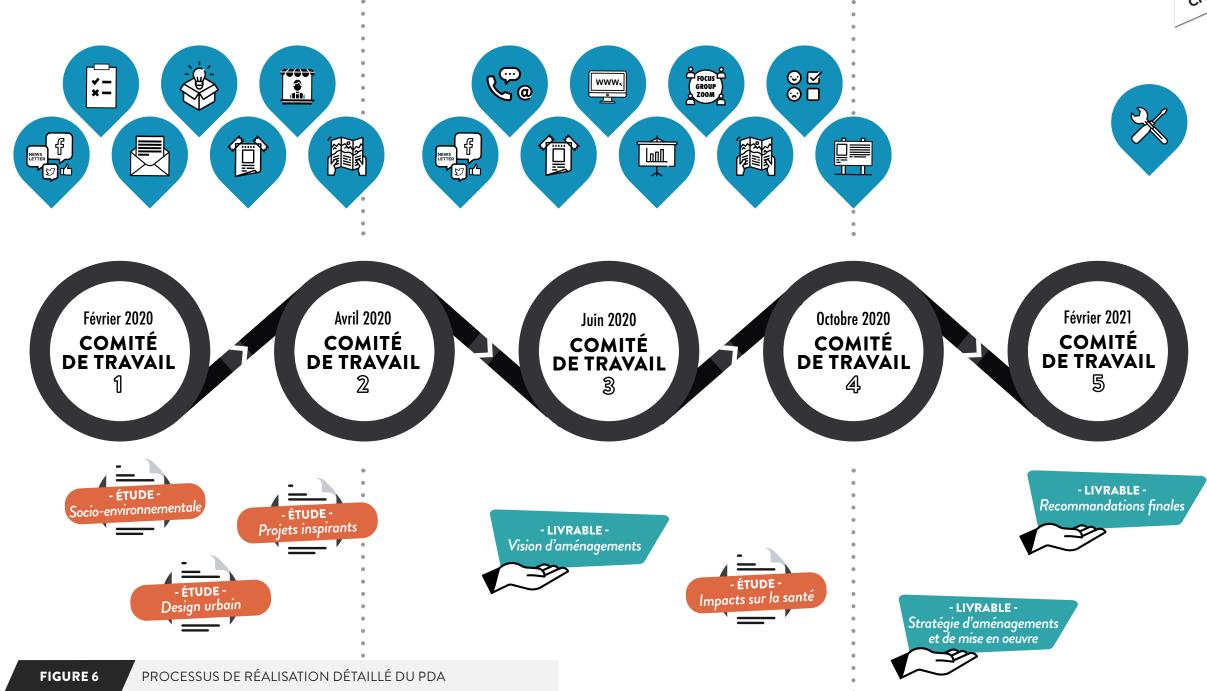
1.2. PHASE 2: CONCEPTUALISATION (DE MAI À SEPTEMBRE 2020)

Cette phase a permis aux concepteurs d'intégrer les différentes données récoltées à la phase 1 dans une première série de propositions d'aménagements. Il était prévu, au départ, que ces propositions d'aménagement seraient sous la forme de deux scénarios. Après des échanges avec le comité de travail, l'équipe de conception a finalement proposé la création d'une boîte à outils

composée de 25 outils, lesquels proposent différents concepts d'aménagement. Cette idée a été retenue par le comité de travail et révisée par les services municipaux. Elle constitue la base de la vision du plan directeur. Cette vision a ensuite été partagée à la communauté. Une stratégie consultative a été déployée au cours de l'été 2020 afin de présenter les cinq familles d'outils et de recueillir les impressions des citoyens. Cette stratégie a été conçue de manière à rejoindre les différents citoyens sur le terrain et en ligne, en conformité avec la nouvelle réalité sanitaire de la Covid-19. Les réactions recueillies ont été colligées de manière à affiner et adapter les propositions d'aménagement afin qu'elles puissent répondre le mieux possible aux besoins des citoyens, saisir les opportunités identifiées par les experts et respecter les différentes contraintes des sites concernés. Une étude d'impact sur la santé a aussi été menée par le CISSSO en regard des propositions d'aménagement et de manière à bonifier l'ensemble de la démarche de conception en faveur d'interventions favorables à la santé publique.

1.3. PHASE 3: PLAN D'ENSEMBLE (DE OCTOBRE 2020 À MAI 2021)

Cette dernière phase a permis de bonifier la boîte à outils de trois autres documents de soutien à la mise en œuvre du plan directeur (la fiche descriptive de chaque outil, le plan de localisation et le plan de priorisation). Une rencontre avec les services municipaux a contribué à la définition de ces documents complémentaires. Les détails finaux de ces documents ont été discutés avec le comité de travail et dans le cadre d'un atelier de co-création communautaire. Cet atelier a aussi recueilli les avis citoyens quant à ces documents et à la suite de la démarche en vue d'une mise en œuvre dès l'automne 2021.



2020 ×

2021 »

LÉGENDE



LES OUTILS



Infolettre, journaux et médias sociaux



Suivi téléphonique et courriel



Socio-environnementale



Design urbain



Questionnaires papiers



Site web et capsules vidéo informatives



Projets inspirants



Impacts sur la santé



Lettre aux résidents



Présentation aux services publics



Boîtes à idées



Rencontres Zoom ciblées





Sondage papier et en ligne



Kiosques évènementiels

Affiches pour lieux publics



Panneaux informatifs extérieurs



FIGURE 6

Dépliants postaux



Atelier de co-création



LES LIVRABLES



Vision d'aménagements



Stratégie d'aménagements et de mise en oeuvre



Recommandations finales



2. Acteurs impliqués

La démarche de conception du plan directeur a été menée par le CREDDO, qui a assuré tout au long du processus le rôle d'agent de concertation. Cette démarche a misé dès le départ sur une approche de concertation inclusive et itérative qui a tenté de tenir compte de toutes les perspectives concernées. Une approche de gouvernance participative a été priorisée pour donner la priorité aux membres de la communauté sur la prise de décisions. Les visions citoyennes, communautaires et municipales ont été mises à profit dans un dialogue dynamique et non linéaire, dans lequel les rétroactions ont été encouragées et valorisées. Divers acteurs experts ont aussi été sollicités et ont grandement contribué au développement du projet. Un effort de l'équipe de conception a été investi pour assurer le maintien d'une attitude constructive et d'ouverture tout au long de ce processus. L'ensemble de la démarche s'est voulu un exercice rassembleur et porteur d'espoir qui vise à soutenir les besoins des usagers actuels et futurs des lots vacants.



CTEURS IMPLIQUES DANS LE PROCESSUS DE REALISATION DU PDA

2.1. CATÉGORIE D'ACTEURS IMPLIQUÉS :

Membres de la communauté locale

Citoyens individuels: Les stratégies de participation ont visé l'intégration et ont priorisé les citoyens des deux secteurs dans le processus de participation, autant sur le terrain que sur internet. Malgré les mesures de sécurité encadrant les rassemblements, dû à la Covid-19, la participation et la consultation des citoyens sont restées une priorité du PDA. L'implication citoyenne et l'appropriation du projet par la communauté ont été des piliers prioritaires de la démarche. Plusieurs outils tels que des kiosques événementiels (pré-Covid), des dépliants distribués aux portes ou des questionnaires en ligne ont été développés pour rejoindre les citoyens.

Citoyens regroupés : Les regroupements citoyens non enregistrés des deux secteurs ont été identifiés et leurs représentants ont été contactés afin d'assurer leur implication dans le processus.

Organismes communautaires : La priorité pour la participation de ces organismes à la démarche a été de les tenir informés et de faire valoir l'importance de leur implication dans le processus afin qu'ils se l'approprient. Le caractère informel des échanges a été privilégié en tout temps. Les représentants de ces groupes ont été invités à une assemblée de cuisine et un atelier de co-création virtuelle. Une attention particulière a été portée à la diversité et la représentativité des organismes communautaires.

Entreprises locales : Les entreprises locales ont été principalement approchées à la phase 1. Elles ont été des points de diffusion et de mobilisation importants en accueillant dans leur commerce les boîtes à idées et les affiches présentant la

TABLEAU 1

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES IMPLIQUÉS

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE POINTE-GATINEAU MOBILISÉS	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LAC BEAUCHAMP MOBILISÉS
Centre d'animation familiale	Revitalisation urbaine intégrée
Association citoyenne de Pointe-Gatineau	Comité de vie de Quartier du Vieux-Gatineau
Association des riverains de Jacques-Cartier Ouest	Adojeunes
Communauté Gatineau Ouest	Serres urbaines Notre-Dame
Pointe aux jeunes	Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux Gatineau
Association des commerçants Cartier-Gréber	
CRIC	
Apicentris	



démarche. Dans le cadre de la phase 2, une tournée de suivi a été faite auprès des entreprises ouvertes et un suivi courriel a été effectué pour les autres afin de les tenir informées des avancées du projet. Les efforts de mobilisation se sont limités à ces actions considérant le contexte économique difficile et incertain. Les entreprises locales ont été invitées au même titre que les autres groupes d'intérêts à participer au sondage en ligne si elles le désiraient.

Ville de Gatineau

Élus municipaux : Les conseillers des deux secteurs ont suivi l'ensemble de la démarche de par leur présence aux réunions du comité de travail et leur réaction active aux différentes étapes. Ils ont contribué à faire valoir les priorités des communautés qu'ils desservent et à identifier les groupes d'intérêts à impliquer tout au long de la démarche.

Services municipaux : L'implication des services municipaux de la Ville de Gatineau a été essentielle à la réalisation du plan directeur. Ceux-ci ont été impliqués à toutes les rencontres du comité de travail et à toutes les phases du projet. Ils ont assuré l'évaluation de la faisabilité des propositions d'aménagement en conformité avec toutes les réglementations applicables et ont aussi veillé à l'arrimage du plan directeur avec les autres démarches municipales en cours. La coopération entre l'équipe de conception du projet et les services de la Ville a permis de statuer sur les livrables finaux et sur les stratégies de mise en œuvre les plus adaptées.

Experts locaux

CISSSO : Le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

(CISSSO) a aussi été impliqué à toutes les rencontres du comité de travail et a donc suivi toutes les phases de la démarche de conception. Les experts de ce centre ont produit une Étude d'impact sur la santé qui a contribué à bonifier les stratégies d'aménagement proposées en fonction de critères de santé publique.

RIISQ et UQO: L'Université du Québec en Outaouais (UQO) ainsi que le Réseau inondations interSectoriel du Québec (RIISQ) ont contribué au projet via le projet de recherche d'un étudiant à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers. Cet étudiant a produit une étude socio-environnementale qui a permis d'identifier les possibilités d'aménagement de surface en plaine inondable et de documenter les services écosystémiques potentiels de différentes infrastructures vertes et naturelles qui pourraient être aménagées dans la zone inondable.

Experts externes

Mandaworks : Ce studio international de design urbain et d'architecture de paysage a été mandaté pour concevoir les stratégies d'aménagement du plan directeur. La chargée du projet a suivi l'ensemble de la démarche sur toutes les phases en produisant des études préliminaires (géospatiale, réglementaire et portrait des communautés), et en concevant, de manière itérative, des propositions d'aménagement adaptées au contexte exceptionnel des secteurs concernés.

Amis des parcs: L'organisme de bienfaisance pancanadien spécialisé en soutien communautaire a été mandaté pour accompagner le CREDDO dans l'ensemble de la démarche. La chargée de projet a assuré un soutien stratégique à toutes les étapes avec une emphase sur la conception et la mise en œuvre de la stratégie consultative.



3. Stratégie de concertation

L'implication des différents acteurs concernés a suivi une stratégie de concertation soutenue. Cette stratégie a en premier lieu misé sur l'établissement d'un comité de travail qui a assuré une concertation représentative du milieu, agile et active tout au long du processus. La stratégie s'est aussi déclinée en différents outils qui ont permis de mobiliser et de considérer les différentes parties prenantes à chacune des phases du projet. La méthodologie derrière le processus de concertation s'inspire notamment des objectifs suivants :

- Inciter un maximum de membres des communautés à prendre part au processus
- Assurer l'accessibilité du processus à tous les membres des communautés
- Intégrer équitablement les opinions
- Maintenir une démarche transparente, une écoute active et un suivi rigoureux

3.1. COMITÉ DE TRAVAIL

Pour assurer une gestion concertée du projet, un comité de travail a été mis en place dès le début du processus. La composition de ce comité a été définie par le CREDDO qui s'est assuré de réunir toutes les catégories d'acteurs concernés par le projet, des représentants des services municipaux de la Ville de Gatineau, des citoyens et élus des deux secteurs, des experts locaux issus des services de santé publique et du secteur communautaire ainsi que des experts externes spécialisés en aménagement et en participation citoyenne. Pour assurer un suivi et des avancements agiles du projet, les membres de ce comité se sont réunis à cinq reprises, suivant les trois phases du projet. Les décisions y ont été

prises par consensus et compte tenu des mesures de sécurité encadrant les rassemblements, les rencontres du comité de travail se sont poursuivies en ligne sur la plateforme Zoom. Ces rencontres ont entre autres permis d'approuver la stratégie de concertation, de mobiliser les bons réseaux de communication pour la diffusion des informations, de statuer sur une vision d'aménagement commune et de définir et bonifier les stratégies d'aménagement optimales. Central au projet, ce comité a agi comme le «parapluie» de la stratégie de concertation et a assuré une cohésion entre les parties prenantes tout au long de la conception du plan directeur.

3.2. OUTILS DE CONCERTATION

En complémentarité du comité de travail, une série d'autres outils, présentés ci-bas par phases, ont été mis en œuvre pour assurer la concertation et la participation des différents groupes d'intérêts des deux secteurs. Ces outils ont été choisis en fonction de leur efficacité, de leur simplicité et de leur respect des mesures sanitaires en vigueur. Ils ont aussi été utilisés pour rejoindre de manière plus ciblée certains groupes d'intérêts. Certains outils prévus au départ, tels que les rencontres informelles (en personne), les assemblées de cuisine, les kiosques évènementiels et la consultation publique ont été adaptés afin de respecter les mesures sanitaires.





OUTILS DE CONCERTATION DÉPLOYÉS DANS LE CADRE DU PDA.



DÉPLIANTS POSTAUX



INFOLETTRES, JOURNAUX, MÉDIAS SOCIAUX



AFFICHES POUR LIEUX PUBLICS



PANNEAUX INFORMATIFS EXTÉRIEURS



RENCONTRES ZOOM CIBLÉES



CAPSULE VIDÉO ET SONDAGE EN LIGNE

TABLEAU 2

OUTILS DE CONSULTATION DÉPLOYÉS À LA PHASE 1

OUTILS	GROUPES D'INTÉRÊT	DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
Infolettres, journaux et médias sociaux	Citoyens, organisations communautaires, comité de travail	Ces outils ont assuré la mobilisation et la diffusion de l'information auprès de tous les groupes d'intérêts.	Février à avril 2020
Lettre aux résidents	Citoyens	3380 lettres ont été distribuées en porte-à-porte des 2 secteurs pour expliquer le processus du PDA, les limites d'aménagement et pour inviter les résidents à s'impliquer dans la démarche.	Février à mars 2020
Dépliants	Citoyens	Cet outil a permis d'informer les citoyens sur la démarche du PDA et accompagnait le questionnaire papier ainsi que les boîtes à idées.	Février à mars 2020
Questionnaires papier	Citoyens	Un questionnaire papier a été créé pour recueillir les avis des citoyens quant à leurs besoins et l'ordre d'importance accordée à des enjeux prédéfinis relatifs à l'avenir des terrains vacants de leur secteur. Il a aussi été mis en ligne sur le site web du CREDDO. Il a permis de rejoindre plus de 50 répondants.	Février à avril 2020
Boîtes à idées	Citoyens Entreprises locales	17 boîtes à idées ont été déposées dans les différents commerces et lieux publics des 2 secteurs pour recevoir les avis des citoyens via le questionnaire papier à remplir.	Février à avril 2020
Kiosques événementiels	Citoyens	Le CREDDO a tenu 2 kiosques d'information pour discuter du projet et remplir des questionnaires. 80 personnes ont été rejointes par cette action.	Mars 2020

OUTILS DE CONSULTATION DÉPLOYÉS À LA PHASE 2

OUTILS	GROUPES D'INTÉRÊT	DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
Suivi téléphonique	Organisations communautaires	Ce suivi téléphonique a donné l'opportunité aux organismes communautaires de présenter leurs projets ou initiatives à l'équipe du PDA afin qu'ils soient pris en compte dans l'élaboration de l'étape 3 - plan d'ensemble. Ce contact a aussi été une opportunité d'inviter ces organismes aux consultations du mois d'août 2020.	Juin 2020
Présentation aux services municipaux de la Ville de Gatineau	Ville de Gatineau	La présentation du plan conceptuel aux services municipaux de la Ville de Gatineau avait comme objectif d'identifier les niveaux d'implication possible des services municipaux dans les propositions d'aménagement ainsi qu'à évaluer la faisabilité financière et technique des stratégies d'aménagement proposées.	Juin 2020
Suivi par courriel	Citoyens, organisations communautaires, entreprises locales	Un suivi courriel a été fait aux membres de la liste d'intéressés au projet développée à la phase 1 pour les informer des avancées du projet et les inciter à transmettre cette information dans leurs réseaux.	Juin 2020
Dépliants postaux	Citoyens	Cet outil a permis d'informer les citoyens sur les moyens de participation disponibles à l'étape 2. Pour chaque secteur, on y retrouve une carte du secteur d'intervention, l'emplacement du panneau consultatif, un bref sondage et des informations en lien avec l'activité. 830 dépliants ont été distribués.	Juillet 2020
Infolettres, journaux et médias sociaux	Citoyens, organisations communautaires, comité de travail	Ces outils ont assuré la mobilisation et la diffusion de l'information auprès de tous les groupes d'intérêts.	Juillet 2020
Affiches pour lieux publics	Citoyens, entreprises locales	Les affiches ont essentiellement servi à mobiliser les citoyens et à annoncer les différents outils de consultation de cette phase. Elles ont été distribuées dans des lieux publics stratégiques ainsi que dans les commerces mobilisés lors de l'étape 1. 20 affiches ont été distribuées et affichées.	Juillet 2020

TABLEAU 3

OUTILS DE CONSULTATION DÉPLOYÉS À LA PHASE 2 (SUITE)

OUTILS	GROUPES D'INTÉRÊT	DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
Sondage papier et en ligne	Citoyens	Le sondage a été conçu pour recueillir les avis individuels sur les propositions d'aménagement préliminaires. Une version papier a été distribuée dans les boîtes aux lettres et une version en ligne a été mise sur le site web du projet. Il a permis de rejoindre 41 personnes en ligne et 5 par papier.	Août 2020
Panneaux informatifs extérieurs	Citoyens	Un panneau fixe par secteur a été installé sur un terrain vacant, transformé par des organismes communautaires, dans chacun des 2 districts. Ces panneaux informatifs ont permis de rejoindre sur place les citoyens des deux districts pour mettre en lumière les concepts développés par l'équipe d'aménagement. Des boîtes ont aussi été installées à proximité de ces panneaux afin de récolter les sondages remplis par des citoyens. Ces sondages ont été préalablement envoyés par voie postale. Il a été jugé important de rejoindre les citoyens en personne malgré les défis de la pandémie.	Août 2020
Rencontres Zoom ciblées	Organisations communautaires	Ces rencontres ont servi d'alternative aux rencontres informelles planifiées au départ comme des «assemblées de cuisine». Un des éléments clés à la pertinence de ces activités a été d'avoir une composition hétérogène de participants, c'est-à-dire une variété d'acteurs venant de différents milieux comme la santé, l'éducation, la vie communautaire, l'agriculture urbaine, l'environnement, etc. Il y a eu une rencontre par secteur, les deux animées par le CREDDO, auxquelles ont participé environ 14 représentants communautaires.	Août 2020
Site web et capsule vidéo informatifs	Citoyens, entreprises locales	Afin d'informer et de rejoindre le plus de citoyens possible, le site web du CREDDO a hébergé sur son site internet une page détaillée présentant la démarche et la vision préliminaire proposée. Une capsule vidéo présentant les grandes orientations d'aménagement et la démarche consultative a été réalisée et diffusée. Le sondage en ligne y était aussi accessible et a servi d'alternative au format papier.	Août 2020

OUTILS DE CONSULTATION DÉPLOYÉS À LA PHASE 3

OUTILS	GROUPES D'INTÉRÊT	DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
Atelier de co-création	Organisations communautaires	D'abord planifiée au projet initial comme les consultations publiques finales du processus de participation, il a été convenu que la meilleure approche consultative pour compléter ce processus et stimuler l'engagement communautaire serait de tenir un atelier participatif (virtuel) qui favoriserait la co-création et l'arrimage des expertises locales citoyennes entre les organismes du milieu, ainsi que la captation de réactions et recommandations citoyennes finales en vue de la mise en œuvre (opérationnalisation) des outils conçus dans le cadre de cette démarche. L'activité conçue sur invitation a permis, entre autres, de recueillir les avis d'une dizaine de représentants communautaires de chaque secteur sur les différents documents de mise en œuvre du PDA, d'identifier les expertises locales nécessaires à la revitalisation des terrains vacants et d'amorcer une réflexion sur les lots à aménager dans un avenir proche.	Mars 2021

4. Études préparatoires et de soutien à la conception

Pour aider à la compréhension du contexte ainsi qu' à la conception de la vision et des stratégies d'aménagement, plusieurs études ont été réalisées par différents experts locaux et externes. Ces études ont contribué à l'avancement de chaque phase du projet et ont aidé les membres du comité de travail à prendre des décisions stratégiques informées.

4.1. ÉTUDE SOCIO-ENVIRONNEMENTALE

Réalisée de février à avril 2020 par un étudiant à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers de l'UQO, en partenariat avec le RIISQ, cette étude a permis d'identifier les possibilités d'aménagement de surface en zone inondable et de documenter les services écosystémiques potentiels de différentes infrastructures vertes et naturelles qui pourraient être aménagées dans la plaine inondable.

4.2. ÉTUDES PRÉPARATOIRES DE DESIGN URBAIN

Réalisée de février à mars 2020 par le studio de design Mandaworks, cette première analyse du contexte et des conditions existantes (géospatiale et cadre réglementaire) a permis à l'équipe de conception de mieux comprendre les enjeux et les potentiels d'aménagement des deux secteurs visés. Une collecte, un traitement et une analyse des documents relatifs au projet ont d'abord été réalisés. Un diagnostic en plan des conditions existantes a ensuite été produit et partagé lors du 2e comité de travail. Ces études ont permis à

l'équipe de conception d'amorcer la réflexion en vue de la conception de la vision d'aménagement.

4.3. ÉTUDE DE PROJETS INSPIRANTS

Réalisée en avril 2020 par Mandaworks et Amis des parcs, cette étude a permis de partager au comité de travail des exemples de projets inspirants en vue de la définition de la vision d'aménagement concertée. Les exemples ont été choisis en fonction de leur corrélation avec les enjeux et besoins identifiés dans les premières consultations et de manière à imaginer les possibilités d'engagement citoyens dans un contexte de terrains publics exposés à de futures inondations. Les critères de localisation, de valeurs sociales et de temporalité ont été mis de l'avant (voir annexe 3 pour consulter les projets inspirants).

4.4. ÉTUDE D'IMPACTS SUR LA SANTÉ

Réalisée de février à octobre 2020 par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO), cette étude visait à bonifier ces propositions d'aménagement en faveur des déterminants de la santé. Elle a d'abord permis de dresser le portrait des impacts potentiels du projet sur la santé et la qualité de vie des citoyens et de formuler des recommandations pour améliorer les retombées positives. L'étude visait également à consolider les collaborations entre les directions de santé publique et les partenaires municipaux dans les démarches de planification territoriale. On y retrouve entre autres une analyse des impacts positifs et négatifs par types d'outils proposés dans le plan d'aménagement sous forme de recommandations. Des enjeux transversaux au projet en lien avec la sécurité routière et le transport actif ont aussi été soulevés et complétaient les recommandations.





1. Vision

réalités Compte tenu des et sociologiques hydrologiques particulières des secteurs concernés qui impliquent des défis climatiques et urbains tels qu'un risque d'inondations récurrentes, la vulnérabilité des communautés résidentes et une dévitalisation conséquente des milieux de vie, la définition d'une vision pour l'avenir des 144 terrains vacants repose sur l'intégration et la synergie entre les communautés affectées et leur environnement.

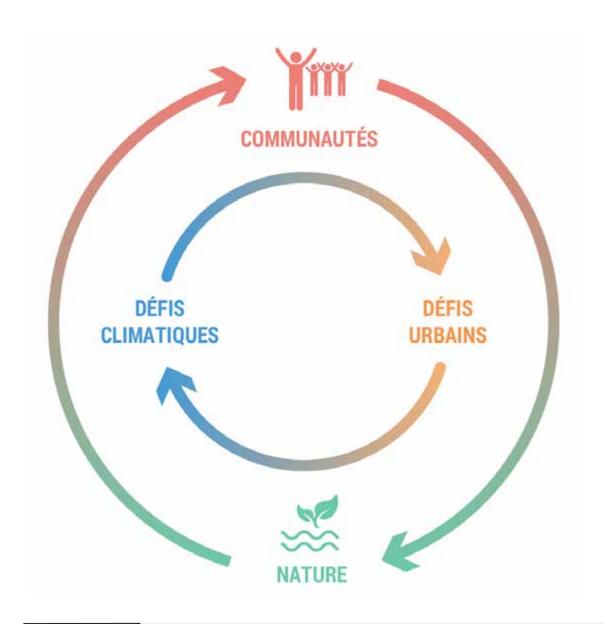


FIGURE 8

SYNERGIE ENTRE LES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES ET LEUR ENVIRONNEMENT



LA VISION PROPOSÉE **POUR CE PDA NE SUIT DONC PAS UNE APPROCHE DE PROTECTION DIRECTE CONTRE LES INONDATIONS, MAIS PLUTÔT UNE APPROCHE** D'ADAPTATION **CONSÉQUENTE À DES INONDATIONS, DANS UNE DYNAMIQUE DE RETRAIT GRADUEL DES COMMUNAUTÉS** ET D'ATTÉNUATION **DES IMPACTS SUR** LA SANTÉ PAR UNE **REVITALISATION DES** COMMUNAUTÉS.



FIGURE 9

APPROCHE D'ADAPTATION AUX INONDATIONS PAR UNE REVITALISATION

Cette vision globale ambitieuse vise à revitaliser les communautés du Ruisseau et Notre-Dame en favorisant l'implantation d'infrastructures vertes qui soutiennent des services écosystémiques, en soutenant un réseau de mobilité active, en activant le développement économique local et en bonifiant l'offre d'espaces et de programmes publics de proximité. Devant le diagnostic d'une urgence d'agir pour ces secteurs lourdement affectés, l'équipe de conception propose aussi que cette vision d'adaptation suive une opérationnalisation rapide. Cette opérationnalisation est sujette aux questions de temporalité (court, moyen, long terme). Elle doit aussi soutenir une activation plurielle des parties prenantes afin de faciliter et concilier la collaboration entre la Ville et les citoyens et que tous soient impliqués dans la solution!

Pour la Ville de Gatineau : Le PDA vise à fournir à la Ville de Gatineau un plan de travail ancré dans la réalité des communautés touchées ainsi qu'une stratégie de mise œuvre multipliant les opportunités d'implication et renforçant les capacités d'action communautaire.

Pour les citoyens : Le PDA vise à outiller les citoyens pour renforcer leur capacité d'agir et activer leur appartenance à la démarche, en partageant des idées et des moyens d'implication inspirants et tangibles pour que la revitalisation de ces secteurs soit à l'image des communautés qui les utilisent.

2. Orientations

La vision d'aménagement proposée se décline en cinq grandes orientations représentées par cinq familles d'outils . Pour définir ces orientations, l'équipe de conception a questionné les différents acteurs impliqués sur ce qu'il serait possible de faire et sur ce qui était souhaité sur les 144 terrains vacants (lots) situés dans la zone inondable.

L'équipe de conception a imaginé différents scénarios réalistes et innovateurs qui pourraient à la fois respecter les réglementations liées aux enjeux d'inondation, mais aussi répondre aux besoins et aux envies des résidents de chaque secteur identifiés lors des consultations :

- Immersion en nature
- Contemplation
- Relaxation
- Diversification de la biodiversité
- Regroupement et socialisation
- Activité physique

- Espaces de jeu
- Accès aux rives du ruisseau
- Traversée du ruisseau
- · Contrôle de l'érosion
- Amélioration de la qualité de l'eau

Les idées recueillies et concertées ont été rassemblées en cinq grandes familles d'outils qui constituent les orientation du PDA. Chaque famille représente des réponses directes aux besoins et aux défis soulignés par les communautés concernées durant le processus de concertation. Nous vous présentons les cinq grandes familles d'outils en page suivante.





FAMILLE DES OUTILS NATURE

Nature pour offrir des lieux d'immersion et de contemplation en nature, des espaces de relaxation et des espaces de diversification de la biodiversité.





FAMILLE DES OUTILS RASSEMBLEURS

Rassembleur pour implanter des lieux de regroupement et de socialisation inclusifs ainsi que des lieux propices au jeu et à l'activité physique.





FAMILLE DES OUTILS NOURRICIERS

Nourricier pour développer l'agriculture urbaine au sein de communauté qui servira autant à des productions familiales ou commerciales.

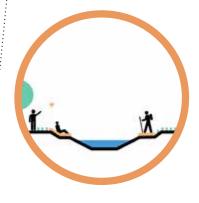




FAMILLE DES OUTILS EN RIVE

En rive pour faciliter l'accès aux rives des ruisseaux présents au sein des communautés tout en contribuant au contrôle de l'érosion et à la qualité de l'eau.





FAMILLE DES OUTILS ÉPONGES

Éponge pour assurer une meilleure gestion des eaux pluviales et de refoulement ainsi que d'augmenter la perméabilité du sol.



FIGURE 10

FAMILLES D'OUTILS DU PDA





a vision et les cing grandes orientations du plan directeur se déclinent en 4 différentes stratégies d'aménagement. Alors qu'au départ les livrables prévus pour ce plan directeur étaient de l'ordre des livrables classiques d'un plan directeur d'aménagement (deux scénarios d'aménagement en plan par secteur, des coupes, des croquis d'ambiance), l'équipe de conception a fait preuve d'agilité pour pousser plus loin la proposition et répondre de manière plus adaptée aux besoins spécifiques de ce contexte d'urgence. Ces livrables ont été conçus pour permettre une opérationnalisation rapide du plan directeur d'aménagement tout en facilitant et en conciliant la collaboration entre la Ville et les citoyens.Ce sont ainsi des stratégies pour activer la mise en œuvre du plan.

Les 4 stratégies d'aménagements proposées sont les suivantes :

- **1. Boîte à outils :** livrable proposé pour illustrer l'éventail des possibilités d'aménagement et de revitalisation des terrains vacants. Symbole visuel de la vision d'aménagement du plan directeur.
- **2. Fiche descriptive :** Outils complémentaires à la boîte à outils permettant de mieux comprendre les détails de la mise en œuvre de chacune des 25 propositions (voir annexe 4).
- **3. Plan de localisation :** Représentation en plan de la sélection d'outils à réaliser sur des lots spécifiques. Proposition de positionnement des outils de la boîte à outils dans l'espace.
- **4. Plan de priorisation :** Représentation en plan suggérant une priorisation dans le temps des lots à aménager à court, moyen et long terme.

Leur définition détaillée, un aperçu de leur représentation visuelle, ainsi que des précisions répondant aux questions et commentaires des acteurs impliqués tout au long de la démarche sont donnés plus bas. Ces propositions ne sont pas rigides et sont offertes à la ville et aux citoyens afin que ceux-ci se les approprient selon leurs besoins, capacités et en respect de leur limite respective.

En plus de ces 4 stratégies d'aménagement, le studio Mandaworks a aussi réalisé des coupes conceptuelles, plans concepts élargis, ainsi que des perspectives d'ambiance proposés pour les 2 secteurs permettant de visualiser la mise en oeuvre du PDA (voir annexes 5 et 6).



1. Boîte à outils

La boîte à outils est un inventaire varié de possibilités d'aménagement défini selon les besoins des citoyens consultés et selon les règlements en vigueur, catégorisées en cinq familles composées d'un total de 25 outils. Leurs illustrations bien définies sont présentées à titre indicatif et ont pour objectif d'aider à leur visualisation. En ce sens, ces illustrations sont des suggestions d'aménagement d'un concept et ne constituent en aucun cas une obligation d'aménagement. La forme que prendront les outils et leur mise en œuvre sur les terrains vacants devra se faire en fonction des besoins et des capacités des différents acteurs qui les réaliseront ainsi qu'en fonction des opportunités.



Légende

Lots nature

- **B1** Pièces extérieures formées par des haies
- **B2** Chemin de paillis et table de picnic et barbecue
- **B3** Sentier de paillis et assises en bois
- **B4** Réseau de sentiers sur pilotis
- **B5** Réseau de sentiers sur pilotis et art communautaire
- R6 Villa à aiseau
- **B7** Ruches et plantations habitats pour pollinisateurs
- **B8** Prairie de fleurs semées

Lots rassembleurs

- **R1** Longue table sur gravier
- R2 Parc à chien
- R3 Aire de jeu
- R4 Caravane bibliothèque sur place
- **R5** Amphithéâtre et scène sur place
- R6 Place éphémère sur rue Art communautaire
- R7 Place éphémère sur rue Module de jeu

Lots Hour Freiers

- **N1** Verger Jardins d'arbres fruitiers
- **N2** Agriculture urbaine pour la famille
- N3 Plantation en bacs sur roulette en bordure de rue
- **N4** Pavillon, remorque et serres rétractables

Lots en rive

- VI Terraces de bois en rive et assises intégrées
- V2 Assises et blocs de béton peint pour traverser
- V3 Bassins de filtration en rive du ruisseau

Lots éponges

- **EI** Un bassin avec formation rocheuse et bancs
- Deux bassins avec chemin en pas chinois
- B Plantation hydrophiles et long banc circulaire



Notes

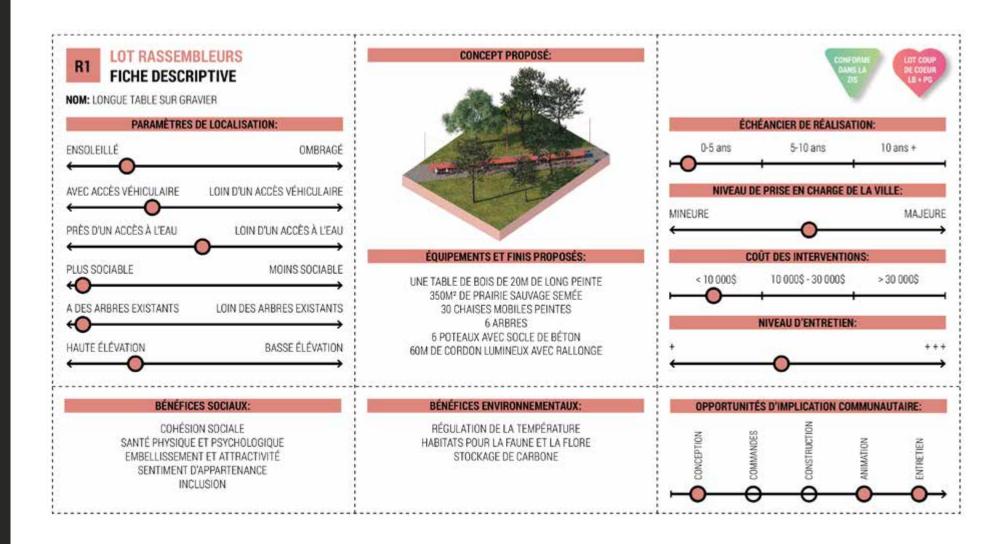
- Les aménagements proposés dans la boîte à outils se prêtent parfaitement à l'intégration d'aspects commémoratifs, historiques ou artistiques. Il est important de souligner les événements de 2017 et de 2019, de commémorer les familles et les citoyens qui ont longtemps habité les quartiers et qui ont maintenant quitté leurs communautés, cela peut prendre plusieurs formes et s'intégrer à chacun des outils.
- Cette boîte à outils est évolutive et d'autres propositions pourraient venir s'y ajouter au fil du temps. D'ailleurs, plusieurs activités d'animation peuvent s'arrimer avec les aménagements proposés, tels que l'organisation de soirée cinéma en plein air, l'installation d'une station de réparation de vélo et la tenue d'ateliers, l'organisation de pique-niques ou de barbecue entre voisins, l'entretien des aménagements existants. Il y a donc plusieurs opportunités d'animation et de participation citoyenne et communautaire.
- La réalisation des propositions d'aménagement de la boîte à outils peut se faire graduellement. Les activités de concertation ont alimenté l'idée d'implanter de manière éphémère certains outils puis de les rendre permanents ou officiels au fil du temps. Cette stratégie permettrait ainsi d'établir une période d'évaluation de la popularité et de l'utilisation des aménagements tout en les faisant évoluer en fonction de la réglementation en vigueur.
- Bien que les propositions d'aménagement soient présentées en saison estivale, il est tout à fait possible de les imaginer pour une utilisation 4 saisons, 3 saisons ou encore 2 saisons. L'animation et l'utilisation des lots et de leurs aménagements dépendent en partie des citoyens, de leur volonté et de leurs besoins.

- Il est important de mentionner que lors des activités de concertation, il a été soulevé que le style très défini des représentations visuelles et la présentation des 25 outils pouvaient influencer négativement la perception des citoyens. Face à l'ampleur des travaux à venir, certains citoyens se questionnent sur la capacité communautaire ou municipale à réaliser ces outils et sur la capacité de financer la mise en œuvre et l'entretien des aménagements.
- L'entretien est perçu comme un enjeu important à la mise en œuvre des outils nourricier ou nature. Bien que ces outils soient très appréciés des acteurs de la communauté, les expériences négatives de ces derniers avec l'entretien poussent certains à ne pas les prioriser. L'entretien est un enjeu important directement en lien avec la vitalité des communautés qui sera à prendre en considération lors de l'aménagement des lots.
- La boîte à outils a été conçue de sorte à faciliter son adaptabilité. Ainsi les outils présentés peuvent être adaptables selon l'ampleur des projets et ne sont pas limités à une réalisation sur un seul lot. Ils peuvent être réalisés sur plusieurs lots et plusieurs outils peuvent être réalisés sur un lot ou un ensemble de lots. Les possibilités seront définies en fonction des besoins des communautés.
- Les activités de concertation ont permis d'identifier les outils coup de cœur des citoyens par communauté tandis que l'équipe de conception a identifié les outils pouvant être réalisés rapidement. En vue d'une mise en œuvre rapide et soutenue par les communautés, les outils suivants pourraient être priorisés : B1, B2, B3, B6, B7, B8, R1, R2, R6, N1, N2. Ces identifications sont disponibles dans les fiches descriptives des outils (voir annexe 4).



2. Fiches descriptives

Les fiches descriptives sont destinées aux acteurs de la communauté pour les aider à faire des choix éclairés lorsque viendra le moment d'aménager un lot. Il y a au total 25 fiches (voir annexe 4), soit une par outil, qui spécifient différents éléments permettant d'évaluer l'échéancier de réalisation, le niveau de prise en charge, les coûts d'intervention ou encore le niveau d'entretien nécessaire à leur réalisation. Les informations disponibles au sein des fiches descriptives suggèrent ainsi une classification des outils, certains se prêtent effectivement mieux à une mise en œuvre par des acteurs de la communauté alors que d'autres nécessitent l'implication d'experts et de travaux dont l'envergure fait en sorte qu'ils ne peuvent qu'être réalisés par la Ville de Gatineau. Dans ces cas, les fiches identifient les possibilités d'implications communautaires à différentes phases de planification, de réalisation, d'entretien ou d'animation des aménagements. Les fiches valorisent ainsi une collaboration équitable entre les acteurs de la communauté et la Ville de Gatineau.



Description des différents thèmes de la fiche descriptive

- Les **équipements et finis proposés** présentés dans les fiches identifient le matériel nécessaire à prévoir advenant que le concept soit réalisé tel que représenté. Cette section constitue une suggestion d'aménagement, le type ainsi que les quantités des équipements et des finis seront définis en fonction de la nature de l'aménagement et de son ampleur. Il est à noter que certains outils de collectes des matières résiduelles ou tout autre équipement nécessaire au bon fonctionnement de leur utilisation pourraient être à prévoir selon la nature des outils.
- L'échéancier de réalisation des outils est évalué en fonction du type d'expertise jugé nécessaire à leur réalisation. Ainsi, les outils qui ne requièrent pas l'implication d'experts tels que des architectes paysagistes, charpentiers menuisiers, plombiers sont classés comme étant réalisables dans un horizon de 0-5 ans alors que l'implication de ces experts ou la nécessité de travaux d'une ampleur moyenne sont classés comme étant réalisables dans un horizon de 5-10 ans. Les outils nécessitant des travaux complexes et de machinerie lourde sont classés comme étant réalisables dans un horizon de 5-10 ans. Encore une fois, il s'agit d'une estimation permettant de faciliter la sélection des outils à réaliser et cette dernière devra être raffinée ou réévaluée selon l'aménagement prévu.
- L'évaluation des coûts est une estimation générale incluant le re-profilage de sol, les finis de surfaces, les semis, les plantes et arbres, le mobilier et équipement de plus grande échelle tels que représenté dans le concept d'aménagement. Elle n'inclut donc pas les coûts relatifs aux plans et devis, coûts d'aménagement, coûts opérationnels annuels, le travail sur le domaine public adjacent comme par exemple des abaissements de bordures de trottoir pour permettre l'accès véhiculaire de certains lots puisque ces derniers dépendent de l'aménagement qui sera choisi. En

ce sens, l'évaluation des coûts pourra forcément varier en fonction des essences d'arbres, type de mobilier et de matériaux choisis.

• Les **niveaux de prise en charge et d'entretien** sont pour leur part basés sur une estimation de l'ampleur des travaux à réaliser. Une faible prise en charge n'implique aucune plantation ou mobilier de grande taille, aucun travaux nécessitant de la machinerie lourde ou du déplacement de sol. Ensuite, une prise en charge moyenne implique la plantation d'arbres ou du mobilier de grande taille. Finalement, une grande prise en charge implique du travail nécessitant de la machinerie lourde ou du déplacement de sol. Il est à noter que la saisonnalité des lots, qu'ils soient utilisés l'hiver, le printemps, l'été ou l'automne, affectera le niveau de prise en charge et d'entretien.

Notes

- Les fiches présentent les différents éléments orientant la localisation des outils sur les lots tout en permettant leur pérennisation et leur animation comme l'ensoleillement nécessaire, l'accessibilité véhiculaire à prévoir, le potentiel de socialisation, la présence d'arbres existants et l'élévation du terrain requise. Les différents bénéfices sociaux et environnementaux que pourraient offrir les aménagements à terme y sont également présentés.
- Les fiches définissent les outils ayant été identifiés comme un coup de cœur par les acteurs communautaires et les citoyens des deux districts permettant ainsi de faciliter la priorisation des différents outils en vue d'une mise en œuvre. De plus, les fiches identifient également les outils qu'il serait possible de réaliser avec les règlements de la ZIS en vigueur, permettant de faire des choix éclairés en vue d'une mise en œuvre.



3. Plan de priorisation

Le plan de priorisation suggère une priorisation dans le temps des lots qu'il semble intéressant d'aménager à court, moyen et long terme en fonction de différents critères. Il est une des assises qui permettra d'amorcer une réflexion pour la définition d'un futur plan d'action. La sélection et la hiérarchisation des critères sont recommandées par l'équipe de conception et excluent les critères tels que :

- Le coût des interventions afin d'éviter une priorisation des lots pouvant recevoir uniquement les outils les moins dispendieux à construire ou à entretenir. Il est recommandé de commencer plutôt avec des projets de haute qualité pour donner le ton et assurer une pérennité des installations ainsi que celle de l'attention de leurs usagers.
- L'échéancier de réalisation afin d'éviter une priorisation des lots basée sur la rapidité de réalisation des outils qui y sont recommandés. Il est suggéré d'opter plutôt pour des lots pouvant recevoir des outils ayant des échéanciers de réalisation différents pour ponctuer le calendrier des communautés avec l'inauguration régulière de lots.
- Le niveau d'entretien afin de ne pas prioriser uniquement les projets faciles à entretenir et de choisir plutôt des outils variés. L'évaluation des besoins et des coûts d'entretien pourra se faire au fil des usages et de la mise en œuvre. Le niveau d'entretien sera également influencé par la division de la prise en charge par la Ville et par l'implication communautaire.

Définition des critères de priorisation

• Le critère de conformité aux exigences de la ZIS vs le règlement sur les zones de grands courants implique la priorisation des lots pouvant recevoir des outils qui se

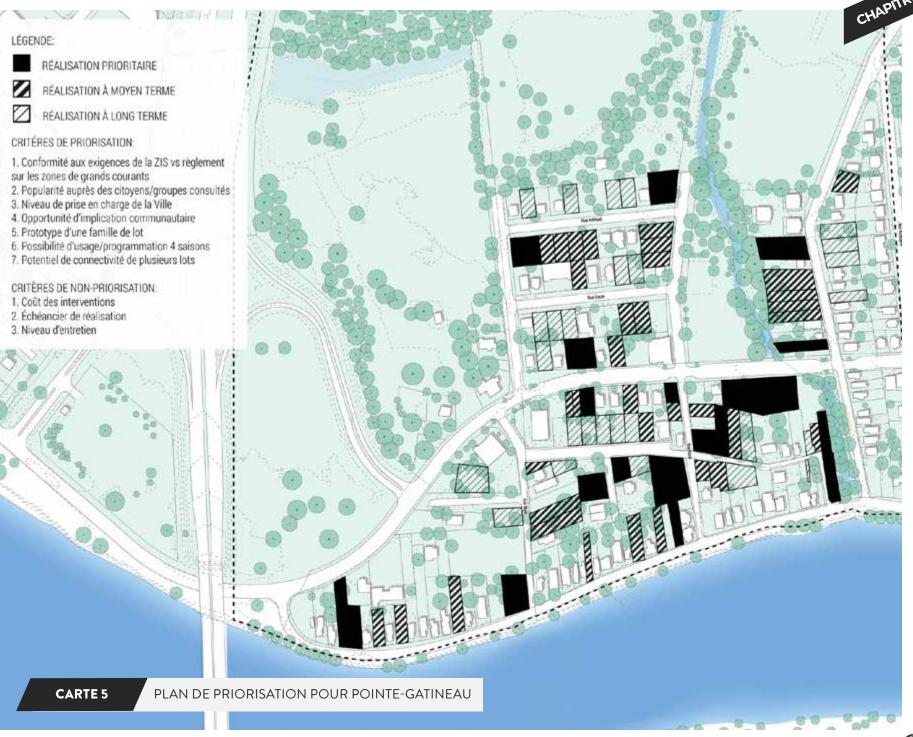
conforment à la réglementation de la ZIS et de la zone de grands courants pour ensuite implanter des outils mieux adaptés lorsque cette réglementation la ZIS sera levée.

- Le critère de la popularité auprès des citoyens et groupes consultés implique l'aménagement prioritaire des lots pouvant recevoir des outils identifiés comme «coup de cœur» par les citoyens lors du processus de concertation. Ceux-ci pourraient devenir le point de départ du déploiement de l'aménagement des lots vacants.
- Le **critère du niveau de prise en charge de la Ville** priorise les lots pouvant recevoir des outils ayant un haut niveau de responsabilité et d'implication des services municipaux. Il considère l'implication nécessaire à la mise en œuvre de l'outil afin d'assurer une haute qualité de conception et de réalisation qui donneront le ton dès le début des interventions.
- Le **critère d'opportunité d'implication communautaire** priorise les lots pouvant présenter le plus d'opportunités pour l'implication des citoyens et des groupes d'intérêts dans les différentes étapes de réalisation d'un outil (conception, commande, construction, entretien, animation).
- Le **critère de qualité du concept** priorise les lots pouvant recevoir des outils offrant une variété d'expériences dès le début de l'aménagement des lots. Ce critère assure la réalisation de divers outils issus des cinq familles d'outils pour répondre à la diversité des besoins des communautés et de tester la mise en œuvre et la popularité des familles d'outils.
- Le **critère de la possibilité d'usage quatre saisons** priorise les lots pouvant recevoir des outils qui peuvent être utilisés et qui restent pertinents tout au long de l'année.
- Le **critère potentiel de connectivité de plusieurs lots** cible les lots qu'il serait intéressant de connecter pour former des pôles d'activités complémentaires et renforcer les liens de déplacements actifs.



Note

La connectivité des lots par l'aménagement de sentiers, qui permettrait également de créer de nouveaux liens de traverse, est un aspect souvent relevé par les citoyens. La priorisation devra être accompagnée d'un processus de concertation des résidents qui habitent à proximité des lieux afin de s'assurer de leur adhésion. Une sensibilité et une écoute active devront être adoptées envers les résidents se montrant réticents ou inquiets face aux changements. Devant le grand nombre de lots et d'opportunités, il n'est pas recommandé d'aménager les lots se trouvant proches de résidents qui ne veulent pas voir d'aménagement près de leur maison.





4. Plan de localisation

Le plan de localisation suggère une sélection d'outils qu'il serait intéressant de réaliser sur des lots spécifiques en fonction de différents critères identifiés et hiérarchisés par l'équipe de conception. Ce plan positionne ainsi les outils de la boîte à outils dans l'espace et permet d'orienter la Ville dans le choix des outils à aménager sur un terrain ou encore l'orientation ou l'approbation de demandes provenant de la communauté de sorte à en assurer leur pérennité.

Définition des paramètres de localisation

- Le **critère de visibilité** priorise l'activation de lots qui sont stratégiquement localisés, centraux, en bordure de passages achalandés, visibles par la communauté.
- Le **critère topographique** priorise l'aménagement des lots selon leur relief. Ce critère est particulièrement pertinent pour la famille d'outils "éponge". Ces derniers sont ainsi recommandés pour les lots qui ont tendance à accumuler l'eau dans une dépression du sol. Inversement, les outils "rassembleur" sont recommandés pour les lots présentant un monticule ou une surélévation pour éviter l'accumulation d'eau.
- Le **critère accès véhiculaire** priorise l'aménagement d'outils nécessitant l'accès régulier de véhicules comme des caravanes ou food-trucks sur les lots connectés à deux rues ou prêts de rues passantes.
- Le **critère microclimats** tient compte de l'ensoleillement et de l'exposition aux vents dominants dans le choix des outils. Un jardin nourricier aura davantage de succès s'il est au soleil et un programme rassembleur s'il est à l'abri du vent par exemple.
- Le critère sociabilité des lots priorise l'aménagement de lots qui sont stratégiquement

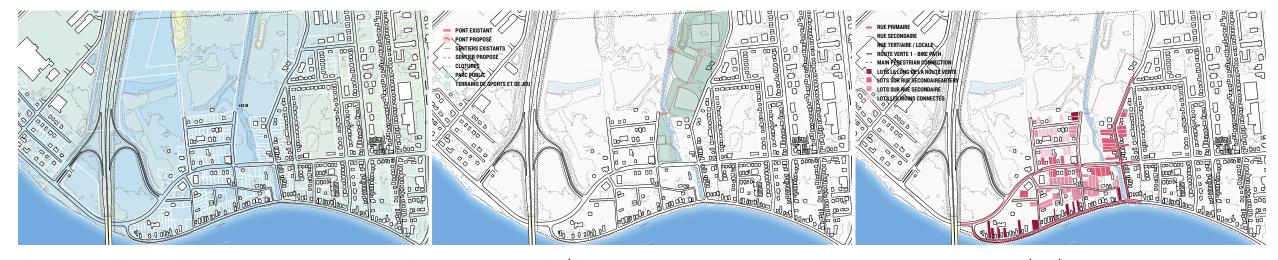
localisés près d'infrastructures ou d'initiatives rassembleuses déjà en place (comme un jardin communautaire, un parc, un terrain de sport) afin d'y inviter les usagers.

- Le **critère proximité d'une source d'eau** considère la demande en eau potable des outils nourriciers pour les localiser près des infrastructures de distribution d'eau existantes. Il est à noter que l'utilisation des bornes-fontaines municipales à des fins autres que la protection incendie est réglementée. Il sera alors nécessaire d'installer une autre prise d'eau qui permettra une utilisation spécifique.
- Le **critère d'accès au parc et au ruisseau** intègre les outils offrant des expériences en lien avec la nature et l'eau sur des lots situés en bordure des parcs et ruisseaux existants.
- Le **critère implication citoyenne/communautaire/écoles** donne priorité aux lots près des écoles, des organismes communautaires ou lieux accueillant des projets citoyens jugés conformes et pertinents pour encourager l'implication.

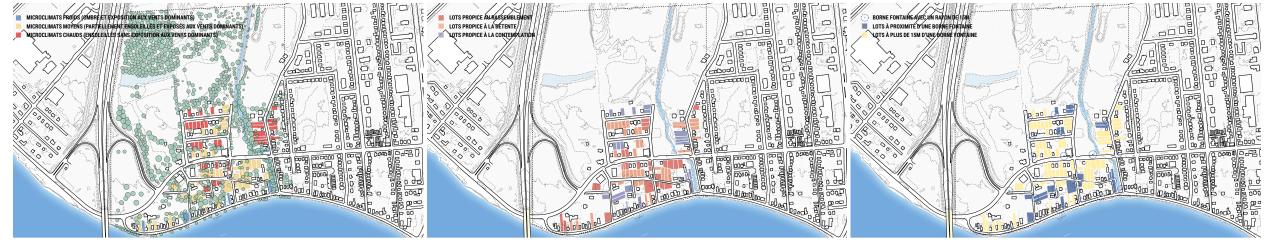
Notes

- Suite à la concertation des différents acteurs des communautés concernées, il n'est pas recommandé de réaliser l'ensemble des outils ou d'aménager tous les lots vacants. Il serait effectivement intéressant de favoriser l'aménagement de prairies de fleurs semées (B8) sur certains lots pour respecter la quiétude des lieux à proximité d'une maison ou simplement d'aménager des prairies sur les terrains vacants en attente d'un aménagement pour embellir les communautés. Dans ces cas, une sensibilisation par affichage pourrait être mise en place pour éviter que les lots soient considérés comme négligés.
- Il sera tout à fait possible de réaliser l'aménagement d'un outil sur un lot ou encore sur un ensemble de lots, cette option est particulièrement pertinente pour les aménagements éponges qui seront difficilement réalisables sur des lots de petite dimension. Inversement, plusieurs outils peuvent être aménagés sur un seul lot comme le montre le plan de localisation.





TOPOGRAPHIE ACCÈS AU PARC ET AU RUISSEAU ACCÈS VÉHICULAIRE

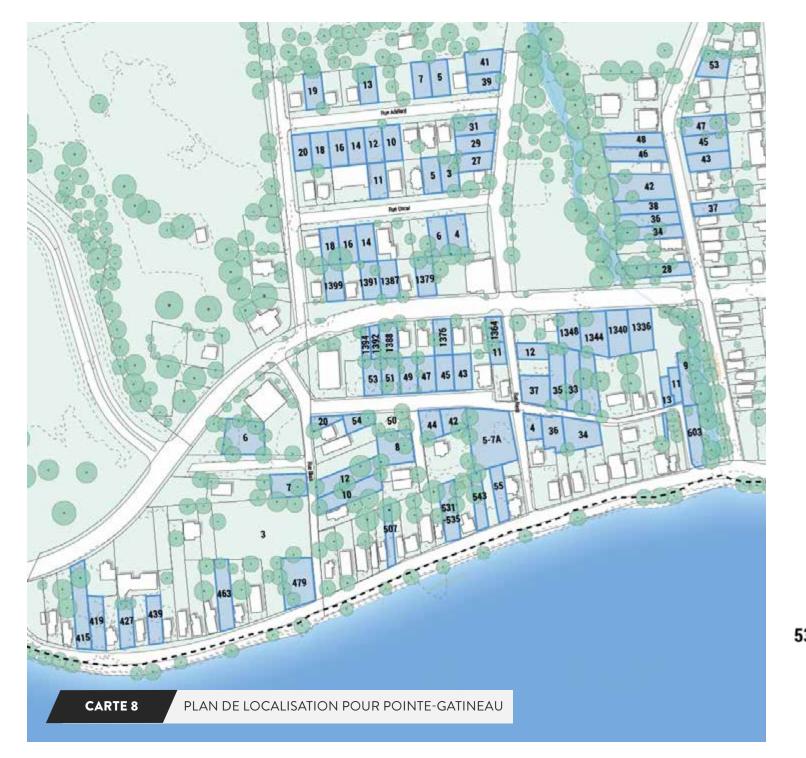


MICROCLIMATS SOCIABILITÉ DES LOTS PROXIMITÉ D'UNE SOURCE D'EAU

CARTES 7

PARAMÈTRES DE LOCALISATION POUR POINTE-GATINEAU

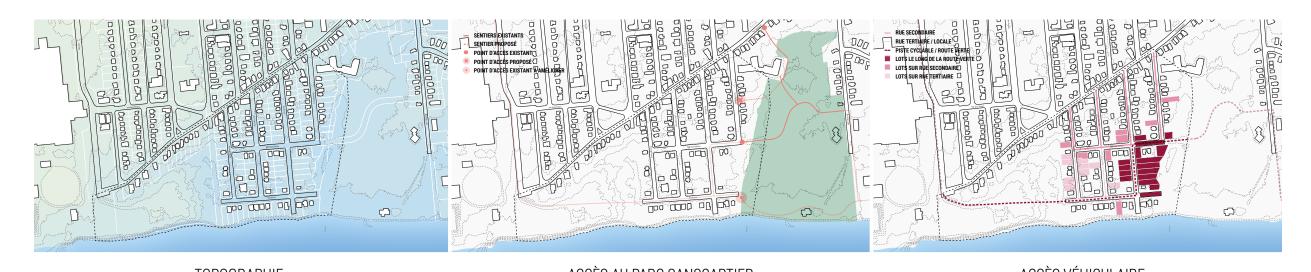


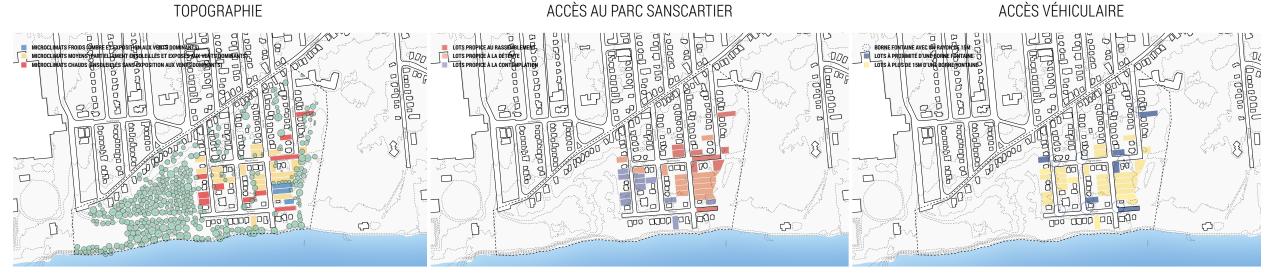


LOT:	OUTILS IDÉAUX:	LOT:	OUTILS IDÉAUX:
415	R2, R3, B1	55	E3, B5, B8
419	R2, R3, B1, B5, B8	5-7A	E1, E2, E3, R1, R5
427	B1, B8, E3	42	B2, B4, R2
439	R2, R3, B1, B8	44	B1, B2, B7, R2, R3
463	B2, B5, B7	43	R2, R3, R4, N2
479	R3, R4, B1, B3	45	R2, R3, R4, N2
7	B2, B3, B4	47	R1, R2, B2
6	B2, B3, B4, E3	49	R2, B2, B3, B4
20	B8, R6	51	R2, B2, B3, B4
54	B1, B5, R3	53	E3, B1, B8, R3
8	B2, B3, R1, R4	1394	R2, B8
12	B2, B3, B4, N1	1392	R2, B1, B8
10	B2, B3, B4, N1	1388	R2, R3, B8
507	B4, B8	1376	B1, R2, B8
531-535	B5, E1, E2, E3	1364	B1, B2, R1
543	E3, R2, R3	11	N3, B1, R2

LOT:	OUTILS IDÉAUX:						
12	B1, B8, R2, R4	28	V3, B2, B3, B4	27	R3, R4, R7, N2, N4	14	R2, R4, B1, B7
37	N2, N4, R1, R4, R5	34	V1, V2, B2, B3, R1	3	B2, B7, N1, N4	12	R2, R4, B1, B5, B7
4	N2, N4, R1, R4, R5	36	V1, V2, V3, R2	5	B2, B5, B7, N1, N4	19	R2, R3, R7, B5, B6
35	B2, B4, B5, R1	38	V1, V2, V3, B5, B8	4	N1, B2, B4, B5, R3	10	R2, R4, B5, N4
36	R2, R3, R4, B5, B7	42	V1, V2, B3, B4, R1	6	N1, B2, B4, R4	7	N1, B6, B7
34	R3, R4, R5, N4, N1	46	V1, V3, B7, N2, N4	1379	R2, R3, B2, B5, B8	13	N1, B4, B6
33	B2, B4, R1, R2	48	V1, V2, N2, N4	1387	R2, R3, B2, B4	19	N1, N2, B4, B5, B6
1348	R4, B1, B8	53	R3, R4, B2	1391	R2, B2, B4, B5		
1344	R1, R2, R5, B1, B5	47	B2, B4, R2	1399	B1, B4, B8, R2		
1340	R4, R5, B5	45	B7, N2, N4, R2	18	B4, B6, B8		
1336	R3, R4, R5, B7, B8	43	R3, R4, B5, B8	16	B4, B5, B7		
13	B4, B5, B6, B8,	37	B4, B5, R2, R3	14	B4, B5, B7		
11	B4, B5, B6, B8	41	N1, B2, B5, R6	11	B4, B5, B6		
9	V1, V2, V3, B3, B2	39	N1, B2, B4, B7	20	R6, R7, B4, B5, B7		
603	V1, V2, V3, B3, B2	31	N2, R1, R2	18	R6, R7, B4, B5, B7		
		29	R2, R3, R7, N2, N4	16	R2, R4, B1, B7		







MICROCLIMATS SOCIABILITÉ DES LOTS PROXIMITÉ D'UNE SOURCE D'EAU

CARTES 9

PARAMÈTRES DE LOCALISATION POUR LAC-BEAUCHAMP





LOT:	OUTILS IDÉAUX:	LOT:	OUTILS IDÉAUX:
66	R1, R2, R3, N1, B2	29	B1, B4, B6, N2
57	R2, B8, B1, B6	35	B1, B2, B4, B6, N2
46	R5, B1, B2	37	R1, B2, B3, B4, N2
48	N3, N4, B6, R2	282	R2, R3, B1, B5, B7
RSS	R6, R7, N3	49	R4, R5, B2, B4
302	R4, N2, N4	53	R2, B1, B5
316	R1, B7, B8	262	N1, B7, R2
36	N2, N4, B1, R2	40	B3, B4
32	N2, N4, B2, R1	36	B6, B7, B8, R2
28	B2, B3, B4,B6	33	B4, B5, B6
24	B1, B4, B5, B6, B7	32	B5, B6, B7, B8
20	B1, B4, B5, B6, B7	27	B4, B5, B6
309	E1, E2, E3	31	B6, E3
RR	R6, R7, N3	37	B4, B6
286	B2, B4, R1	41	B4, B7, B8
22	B2, B4, B7, N1	47	B1, B8, R2
27	B1, B4, B6, E3		



ans une perspective soutenant la volonté concertée d'opérationnalisation rapide du plan directeur, les étapes de mise en œuvre à venir pourront tenir compte des recommandations Complémentaires suivantes. commentaires spécifiques des quatre stratégies d'aménagement proposées, recommandations rassemblent et synthétisent les avis des études menées par les experts impliqués, les recommandations des membres du comité de travail ainsi que les commentaires citoyens recueillis tout au long du projet.

1. Recommandations générales

Ces recommandations générales synthétisent en neuf points les éléments transversaux principaux qui ont émergé de la démarche de concertation dans son ensemble et de l'Étude d'impacts sur la santé. Elles visent à mettre en évidence les limites associées au quatre stratégies et à répondre aux impératifs sociaux et environnementaux particuliers aux deux secteurs concernés. Ces recommandations devront être considérées dans les prochaines étapes du projet afin d'assurer le respect des objectifs du mandat du plan directeur. Ces dernières représentent aussi des pistes d'actions qui pourraient permettre de mieux répondre aux besoins des communautés concernées.







Cet élément représente un enjeu social important soulevé à plusieurs reprises lors des consultations publiques. Considérant que le sentiment de sécurité est influencé par plusieurs déterminants, une série d'actions pourront être effectuées lors de l'aménagement des lots pour pallier cet enjeu. En ce sens, l'implantation d'infrastructures d'éclairage supplémentaires au sein des deux secteurs permettrait de combler la perte de luminosité des maisons démolies. Il serait également souhaitable d'éclairer de manière spécifique les aménagements des terrains vacants.



L'art communautaire, en plus d'embellir le quartier, représente un catalyseur important pour l'implication communautaire. La mise en valeur de l'historicité par une œuvre commémorant la mémoire des bâtisseurs et habitants du quartier serait une action qui renforcerait le sentiment d'appartenance des résidents et le tissu social des communautés. L'art permettrait ainsi dans ce contexte de favoriser le processus de deuil collectif relié aux inondations de 2017 et 2019. Ce besoin a d'ailleurs été soulevé à maintes reprises lors des consultations publiques.



Considérant que les outils proposés dans le cadre du PDA contribueront à une requalification des terrains vacants et des communautés, il sera important de maintenir la quiétude des lieux. En ce sens, la limitation des nuisances sonores par l'aménagement d'outils rassembleurs sur des lots éloignés des résidences serait une action à privilégier. La détermination d'une « zone tampon » entre les aménagements rassembleurs et les résidences permettrait ainsi d'éviter de possibles conflits. La surveillance des lieux permettrait également de prévenir des rassemblements non désirés ou tardifs. Encore une fois, il s'agit d'un enjeu soulevé lors des activités de concertation publiques qui favoriserait l'adhésion des citoyens au PDA.





Afin de répondre aux besoins de communautés aux profils diversifiés, il sera important de prioriser des aménagements inclusifs. Pour se faire, la surélévation des bacs à jardinage ou d'espacement prévoyant la présence de chaises roulantes ou de poussettes offrirait la possibilité aux personnes à mobilités réduites, aux aînés et aux familles de jouir des aménagements et de participer aux activités. La prévision de revêtement de sol et de dénivelé adapté faciliterait les déplacements des personnes à mobilité réduite au sein des aménagements et des lieux de jardinage. Le Cadre de référence et le plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite de la ville de Gatineau est en ce sens un document-clé de référence.



Les outils du PDA suggèrent des aménagements qui se prêtent à une utilisation quatre saisons des terrains vacants. Prévoir la saisonnalité des aménagements permettrait d'éviter une utilisation partielle des terrains et contribuerait au dynamisme des communautés à l'année longue. L'ajout d'animation en période hivernale serait une mesure favorisant l'utilisation des aménagements. Plusieurs exemples et solutions existent pour rendre les aménagements urbains vivant en hiver. Par exemple, les citoyens des communautés ont déjà pris l'initiative de créer des buttes de neige pour les enfants ou d'aménager des patinoires.



Favoriser les déplacements actifs et la connectivité du réseau cyclable serait un moyen intéressant pour les citoyens de découvrir les nouveaux aménagements des terrains vacants. Ainsi, la modification des paramètres routiers au regard de la requalification des lots et une révision de la desserte des divers modes de déplacements assureront la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes près des lots. Aussi, l'ajout de supports à vélos à certains aménagements et l'aménagement de passages sécuritaires pour vélos et piétons et d'autres mesures d'apaisement de la circulation sur les artères stratégiques favoriseraient les déplacements actifs au sein des communautés.



Afin de répondre aux besoins des jeunes présents dans ces communautés, il serait intéressant d'intégrer des opportunités de jeu libre aux aménagements. Le jeu libre permet, entre autres, de stimuler la créativité des enfants plutôt que de les contraindre à utiliser une structure existante. Il contribue à augmenter leur confiance en soi et leur bien-être. Une telle exploration libre de son environnement doit être favorisée et mise en valeur. Le jeu libre favorise également la pratique d'activités physiques et sportives tout en créant et en mettant en valeur l'apprentissage de nouvelles activités.



Dans un contexte de changements climatiques et considérant la localisation des communautés en zones inondables, la sélection des végétaux à planter sera primordiale. Ces derniers devront ainsi être choisis en tenant compte des différents microclimats, du risque de crues printanières et des différents usages des aménagements. Il serait également très intéressant de favoriser la diversité des espèces d'arbres et des végétaux afin d'assurer la résilience des plantations et de la forêt urbaine. L'adoption d'une approche basée sur les traits fonctionnels et l'appel à un professionnel en aménagement paysager ou encore en horticulture seront ainsi à favoriser.



Afin de bâtir des écosystèmes durables et sains, il est recommandé d'adopter des pratiques d'agriculture biologique. Ce type d'agriculture présente aussi l'avantage de contribuer à l'établissement d'un système alimentaire durable au sein de communautés qui en bénéficieraient grandement. La zone inondable, le risque d'inondation et la démolition des maisons présentent toutefois certains défis en lien avec la qualité et la contamination des sols. Il est ainsi recommandé d'évaluer la qualité des sols avant la construction d'un jardin et lorsqu'il y aura eu inondation en vue d'assurer que les terrains soient libres de contaminants ou de résidus toxiques présentant un risque pour la santé.



2. Conditions de succès pour la mise en oeuvre

Les conditions de succès suivantes sont présentées afin de soutenir les prochaines étapes de mise en œuvre du plan directeur. Concrètement, elles visent à orienter la conception du plan d'action qui sera développé par les services de la Ville de Gatineau à la suite de l'approbation de ce présent plan directeur et favoriser l'engagement communautaire dans l'activation de la vision proposée.

2.1. CONDITIONS DE SUCCÈS GÉNÉRALES POUR LA MISE EN OEUVRE

Les recommandations suivantes concernent la vue d'ensemble de la mise en œuvre du plan et ne sont pas spécifiques à une partie prenante ni à une étape précise de la mise en œuvre.

MAINTENIR LA VISION GLOBALE DÉVELOPPÉE

Suite aux activités de concertation, il est recommandé d'aborder les deux secteurs du PDA ainsi que leurs terrains vacants comme un tout. Le maintien de la vision globale développée dans ce PDA lors de la définition d'un plan d'action répondrait aux besoins des citoyens qui ne souhaitent pas voir des aménagements réalisés à la pièce ou en silo. Il a été mentionné plusieurs fois par les citoyens qu'ils désiraient voir une connectivité et une complémentarité des aménagements avec certaines infrastructures existantes comme les parcs, les jardins communautaires ou voir un arrimage des travaux du PDA avec des travaux de réfection à venir.



CONNECTER LES LOTS

En lien avec la volonté citoyenne, il est recommandé de prévoir une continuité et une connectivité des aménagements entre eux et avec les différents points d'intérêts existants comme les rives. Une des idées avancées est d'utiliser les lots pour créer des chemins vers ces points d'intérêts. Il est également proposé de connecter les lots par des interventions dans la rue pour renforcer cette idée de continuité.

CONSOLIDER LA MISE EN ŒUVRE DES AMÉNAGEMENTS

Lors des activités de concertation, il a été demandé d'identifier les lots ou rassemblements de lots qui seraient le point de départ des aménagements et qui pourraient aussi être connectés. L'équipe de conception a ainsi développé le concept de «zones motrices» pour définir cette idée. Les «zones motrices» ont été définies par les citoyens lors de l'atelier de co-création (voir annexe 2 pour les résultats de l'atelier de co-création spécifiques aux zones motrices). Cette idée recommandée par les services municipaux, assurerait une mobilisation de la communauté autour d'un lieu précis en plus de contribuer au dynamisme de celle-ci. Les zones motrices auraient aussi pour effet de faciliter les prévisions budgétaires, d'évaluer l'énergie nécessaire et d'identifier un échéancier de réalisation, tous des éléments qui apparaissent rassurants pour les citoyens face à l'ampleur du territoire à revitaliser et au grand nombre de terrains vacants. Un des facteurs de succès des zones motrices repose sur l'intégration des lots actuellement revitalisés par les citoyens comme point de départ.

FAVORISER LA COLLABORATION

La collaboration et le principe de responsabilités partagées entre les acteurs citoyens et la Ville de Gatineau sont la clé pour assurer la mise en œuvre du PDA et de sa vision. En ce sens, il est recommandé de miser sur les forces des deux parties et d'assurer une coordination entre l'implication communautaire et la planification des travaux par la Ville de Gatineau pour faciliter et assurer une mise en œuvre rapide des aménagements. Plus spécifiquement, les propositions pouvant se réaliser à court terme, qui présentent une prise en charge mineure et des coûts de réalisation peu élevés peuvent facilement être menées par des acteurs de la communauté. Les propositions pouvant se réaliser à long terme qui présentent une prise en charge majeure et des coûts de réalisation élevés pourraient pour leur part être menées par la Ville de Gatineau.



STIMULER L'IMPLICATION COMMUNAUTAIRE

L'engagement citoyen et communautaire est un enjeu prioritaire pour la pérennité des aménagements et la revitalisation des communautés ciblées. Il est important de considérer leurs besoins et de les impliquer dans le processus de mise en œuvre au même titre qu'elles ont été impliquées dans le processus de réalisation du PDA. En ce sens, il est recommandé de rester attentif à leurs demandes et de présenter une posture flexible. Pour ce faire, le développement d'une stratégie d'activation et de soutien social pourrait être développé au sein du futur plan d'action pour accompagner les acteurs de la communauté dans la mise en œuvre des aménagements. Une stratégie intéressante serait de mettre sur pied un programme de micro- bourses accessibles aux acteurs communautaires et dédiées à la mise en œuvre d'aménagements ou d'activités d'animation des terrains vacants.

PRÉVOIR UNE MISE EN ŒUVRE À COURT, MOYEN ET LONG TERME

La boîte à outils a été conçue afin d'assurer des actions rapides respectant les règlements contraignants imposés par la ZIS ainsi que des actions à moyen et long termes qui seraient réalisables advenant la levée de la ZIS. Cette approche de conception fait du PDA un outil évolutif et adaptatif qui permet de se projeter dans l'avenir. Considérant que les deux secteurs sont aux prises avec un enjeu de dévitalisation suite aux inondations, il est primordial de proposer des actions de réaménagement pouvant être réalisées rapidement pour amorcer le processus de revitalisation.

2.2. CONDITIONS DE SUCCÈS SPÉCIFIQUES AUX PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

Ces dernières conditions de succès sont formulées pour orienter les prochaines actions de mise en œuvre du plan par les parties prenantes principales du plan directeur, à savoir les services municipaux de la Ville de Gatineau et les acteurs communautaires des deux communautés concernés. Elles représentent entre autres une synthèse des demandes issues du processus de concertation.

CONDITIONS DE SUCCÈS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

DÉMONTRER UN ENGAGEMENT FERME

Il est important que la Ville de Gatineau s'engage réellement dans la réalisation d'un plan d'action et démontre un leadership pour assurer la mise en œuvre des propositions d'aménagement dès 2021. Ce positionnement clair aura pour effet de rassurer et mobiliser les citoyens et acteurs communautaires. Cet engagement implique également le maintien des ressources financières réservées pour la mise en œuvre d'un plan d'action et des propositions d'aménagement.

ASSURER UNE CONCORDANCE INTERNE

Il sera important d'intégrer les travaux en lien avec l'aménagement des terrains vacants aux outils de planification de la Ville en vue d'en assurer leur réalisation et leur financement. Afin d'assurer une gestion agile et cohérente, il serait également intéressant que le dossier du PDA soit géré par le Centre de services de Gatineau à l'aide d'un comité de travail interne constitué de représentants de différents services municipaux, soit que le plan d'action soit géré de manière concertée entre les services municipaux et porté par un seul représentant de l'administration.



FACILITER LE PROCESSUS DE PARTENARIAT ET DE COLLABORATION AVEC LES CITOYENS

En vue d'assurer l'implication communautaire et d'activer l'engagement citoyen, il est grandement recommandé de convenir d'un processus d'établissement des partenariats avec les acteurs communautaires. Cette action facilitera la délégation en tout ou en partie des projets d'aménagement des lots vacants. Il a également été demandé d'élargir les critères d'admissibilité du processus d'établissement des partenariats pour permettre l'implication citoyenne non associée à un organisme dans la réalisation ou l'entretien d'un aménagement, une pratique qui ne semble pas possible pour le moment. Des outils tels que des permis de verdissement pourraient être développés afin de simplifier certains processus qui constituent souvent des freins à l'implication. La simplification des processus d'établissement des partenariats existants pourrait minimiser les coûts administratifs associés à une demande d'occupation de l'espace public. À long terme, l'allègement du cadre règlementaire serait souhaitable et faciliterait la réalisation de projet dans les secteurs visés.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS COMMUNAUTAIRES

Les organismes ayant participé aux activités de concertation souhaitent que le processus de soumission d'un projet d'aménagement sur les terrains vacants soit clarifié et simplifié. La complexité du processus en place est considérée comme un frein à l'implication. Une solution pour pallier cet enjeu serait de déployer des ressources humaines dédiées à l'accompagnement des acteurs communautaires qui souhaitent réaliser des aménagements sur les terrains vacants. Ces personnes, en plus de faciliter la mise en œuvre et d'être une porte d'entrée aux différents services municipaux, développeraient ou renforceraient le sentiment de confiance chez les acteurs de la communauté envers la Ville de Gatineau.

DÉPLOYER UNE COMMUNICATION ACTIVE

Bien que plusieurs organismes et citoyens des secteurs concernés aient participé au processus d'élaboration du PDA, plusieurs citoyens n'en ont pas eu connaissance ou encore n'en saisissent pas la nature. En vue de la définition d'un plan d'action et de la revitalisation de terrains, il sera primordial de maintenir une communication active et claire sur le processus, les actions à venir ainsi que les opportunités d'implications et de financement.



CONDITIONS DE SUCCÈS POUR LES ACTEURS COMMUNAUTAIRES

FAVORISER L'ÉCHANGE D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE

Le regroupement de divers organismes serait une solution à certains défis relevés lors des activités de concertation, tels que la conceptualisation des projets et l'entretien des aménagements. Le dialogue serait un premier pas en vue d'un renforcement de capacités communautaires et faciliterait le développement d'expertises. L'échange de diverses expériences permettrait de cumuler de plus grandes ressources financières, matérielles et humaines. En ce sens, un comité de mise en œuvre communautaire du PDA pourrait être mis sur pied. Ce comité favoriserait les échanges entre les acteurs des deux communautés et les organisateurs communautaires de la Ville pourraient siéger sur ce comité pour faciliter la collaboration avec les services municipaux

REGROUPER LES FORCES VIVES

Pour faciliter la participation de tous, les organismes communautaires pourraient s'associer avec des groupes citoyens et leur offrir leur chapeau d'organisations enregistrées et reconnues afin de faciliter les processus de permis souvent exigés par les services municipaux ou partager, lorsque jugé recevable, les assurances pour couvrir les initiatives citoyennes. Cette association permettrait également à ces groupes de citoyens d'avoir accès à des programmes de subventions réservés aux organismes enregistrés. De plus, le regroupement d'organismes pour la gestion d'activités ou le dépôt de demandes de subventions permet d'envisager des actions de grande envergure et à l'échelle des communautés.



MISER SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

certains aménagements pourraient devenir une des actions pour la revitalisation économique des communautés. Par exemple, la gestion des activités de jardinage, la redistribution des fruits et légumes au sein des communautés et la transformation des aliments pourraient être assurées par une cuisine collective ou en complémentarité avec les organismes présentant l'expertise nécessaire. Les maisons des jeunes pourraient également soutenir la création d'une coopérative jeunesse qui développerait l'esprit entrepreneurial des jeunes et leur conscientisation. Les commerces pourraient également soutenir ou initier ce genre d'initiatives en s'assurant que les retombées soient positives pour les communautés.

CONSULTER LES RÉSIDENTS DU QUARTIER

En tant que leader dans leur communauté, les organismes communautaires et les associations de citoyens engagés dans la démarche du PDA devront appuyer la Ville de Gatineau dans la mobilisation des citoyens pour s'assurer qu'ils participent au processus. Aussi, les organismes et associations devrait agir à titre de porte-paroles des résidents et usagers des deux secteurs. Il sera important de s'assurer que tous les groupes de citoyens et les jeunes notamment s'impliquent afin de préciser le type d'installation qui répondrait à leurs besoins. Il est important que ces lots correspondent le plus possible à la demande de la population. Il faudra en ce sens offrir une écoute attentive et sensible aux citoyens inquiets ou réticents aux changements.

PROPOSER ET RÉALISER DES ACTIVITÉS D'ANIMATION

Considérant l'urgence exprimée par les communautés de revitaliser les terrains vacants, il est recommandé de réaliser rapidement de petites actions ponctuelles permettant d'animer certains lots et les secteurs. Dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'attendre le réaménagement des lots pour commencer la réappropriation de ces nouveaux espaces collectifs. Plusieurs activités de petites échelles impliquant une implication raisonnable et de petits budgets peuvent être réalisées afin de créer un engouement envers les actions d'aménagement à venir. La proactivité des communautés lancera également un signal clair à la Ville de Gatineau qu'elles sont prêtes pour la suite. Ainsi, l'organisation d'un cinéma en plein air, séance d'exercices extérieurs, compétition amicale pour les enfants, pique-nique entre voisins sont toutes des activités qui contribuent au renforcement du sentiment d'appartenance avec leur communauté. Finalement, les activités d'animation peuvent être une opportunité pour bonifier ou entretenir les aménagements existants mis en place par des organismes communautaires.



Ce plan directeur présenté au conseil municipal de la Ville de Gatineau est le fruit d'une collaboration entre le CREDDO et ses partenaires et de nombreuses heures d'écoute et de réflexion. C'est par un élan de solidarité et de compassion que nous avons pris la décision de contribuer à ce projet et c'est dans cette optique que nous avons mis la concertation et la participation au cœur du processus de réalisation du Plan directeur d'aménagement. Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs communautaires, les citoyens, le comité de travail ainsi que les différents services municipaux pour leur précieuse collaboration tout au long de cette aventure.

Les catastrophes naturelles et humaines que nous avons connues en 2017 et 2019 mettent en lumière deux concepts importants, soit les inégalités environnementales et l'importance des infrastructures vertes et naturelles. Le premier fait référence à la vulnérabilité accrue de certaines communautés aux impacts des changements climatiques alors que le second rappelle l'importance des nombreux services écosystémiques que procurent les arbres et espaces naturels en milieux urbains. Ces concepts ont grandement alimenté la vision de ce plan d'aménagement et nous rappelons que les solutions ancrées dans la nature sont des choix durables et économiques qui contribueront grandement à la revitalisation des communautés ciblées par le PDA.

Résultant d'une démarche de concertation des différentes parties prenantes, ce plan directeur d'aménagement propose des stratégies et outils de mise en œuvre ainsi que des recommandations adaptées et innovantes qui répondent aux besoins exprimés par les résidents et au contexte particulier des districts de Pointe-Gatineau et de Lac-Beauchamp. Le plan d'action qui suivra pourra ainsi amorcer la revitalisation et l'adaptation des communautés Du Ruisseau et Notre-Dame. Cette vision et ce positionnement orientant le PDA offrent une réponse tactique et agile qui pourra être déployée à court terme, moyen et long terme.

Finalement, nous avons confiance que la réponse du conseil municipal pour appuyer et soutenir les citoyens de Pointe-Gatineau et du Lac Beauchamp sera à la mesure des catastrophes qui les ont touchées. La collaboration et la concertation caractérisant ce plan directeur doivent se poursuivre, ce dernier étant seulement le début d'une longue conversation. L'implication citoyenne et communautaire, bien qu'elle comporte des défis, est à notre avis l'approche à adopter pour assurer une réelle revitalisation des communautés. Le plan d'action sera dès lors l'occasion de développer une responsabilité partagée de l'aménagement des terrains vacants. Finalement, nous croyons que des actions rapides seront un premier pas pour les communautés touchées par le PDA vers la guérison des traumatismes vécus et d'être mieux positionnées et outillées pour faire face à l'avenir.

Berger-Richard, G. (2020). Rapport final de recherche pour le développement d'une vision d'aménagement dans le cadre du projet de PDA suite aux inondations de 2017 et 2019 à Gatineau [document inédit]. Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.

Centre d'Animation Familiale. (2019). Rapport de recherche [document inédit]. Centre d'Animation Familiale.

Charlebois, J. et Delaunais, G. (2020). Évaluation d'impact sur la santé Rapport sur les impacts potentiels et recommandations dans le cadre du Plan directeur d'aménagement pour la revitalisation des terrains de Pointe-Gatineau et du lac Beauchamp [document inédit]. Institut national de santé publique du Québec.

Commission de la planification de la régulation de la rivière des Outaouais. (2019). *Rivière des Outaouais Gestion des débits et des réservoirs*. [En ligne] : http://www.rivieredesoutaouais.ca/docs/2019/Presentation_Elus_Gatineau_Hull.pdf

Commission de la planification de la régulation de la rivière des Outaouais. (2021). Rivière des Outaouais à Gatineau (Hull) Niveaux moyens mensuels et annuels en mètres. [En ligne] :

(2019) http://rivieredesoutaouais.ca/renseignements/sommaire-chronologique-niveaux-et-ecoulements/riviere-des-outaouais-a-gatineau-hull/

Dugas, C. (1991). Dévitalisation et décentralisation dans l'Est-du-Québec. Dans Simard, P., Parent, A.-A. et Richardson, M. (2018). La lutte à la pauvreté dans une perspective de développement des communautés : enjeux et défis dans un contexte en profonde transformation. *Nouvelles pratiques sociales*. Vol. 30, no. 1, Automne 2018

Durand, M. et Jaglin, S. (2012). Inégalités environnementales et écologiques : quelles applications dans les territoires et les services urbains ? *Métropolis* «*Flux*». vol. 89-90, no. 3-4, pp. 4-14.

Emelianoff, C. (2006). Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales? ESO Travaux et Documents, no. 25, déc., pp. 35-43.

Fortin et al. (2020). Risques d'inondation et vulnérabilité : l'exemple du bassin versant de la rivière Kennebecasis, Nouveau-Brunswick, Canada. *IdeAs Eau* et gestion de l'eau dans les Amériques. no. 15. 2020.

Gouvernement du Canada. (2020). Les dix événements météorologiques les plus marquants au Canada en 2019. [En ligne] : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/dix-evenements-meteorologiques-plus-marquants/2019.html

Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2020). Des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie Plan de protection du territoire face aux inondations. [En ligne] : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications-adm/documents/plan_protection_territoire_face_aux_inondations/PLA_inondations.pdf?1622233448

Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2019). Rapport de consultation Mise en place d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables. [En ligne] : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/ inondations_printanieres_2019/rapport_consultations_zis.pdf

Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (2017). Guide à l'intention des citoyens et des municipalités Décret relatif à la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de 210 municipalités touchées par les inondations survenues au printemps 2017. [En ligne] : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/inondations_printanieres_2017/guide_citoyens_inondations_2017_decretZIS_fr.pdf

Grésillon, J. M. (2017). L'incertitude est-elle un argument pour oublier le risque? Construction de la connaissance sur les crues et les inondations et les moyens de s' en protéger: l'exemple de la Loire. *Sciences Eaux Territoires*. 2017/2 no. 23, pp. 4-7

Institut national de santé publique du Québec. (2019). *Inondations : des catastrophes coûteuses*. Mon climat, ma santé. [En ligne] : http://www.monclimatmasante.qc.ca/inondations.aspx

Institut national de santé publique du Québec. (2021). Les aléas affectés par les changements climatiques : effets sur la santé, vulnérabilités et mesures d'adaptation. [En ligne] :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2771-aleas-changements-climatiques-effets-sante-vulnerabilite-adaptation.pdf



Langlois, P. (2019, 18 juin). *Les inondations, de 1974 à aujourd'hui*. Radio-Canada (Ottawa-Gatineau). [En ligne] : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1168027/inondations-1974-2019-pointe-gatineau

Maltais et al. (1998). De la stupeur à l'adaptation : le long parcours des sinistrés. Dans Proulx, M-U. (dir) (1998). Une région dans la turbulence. Presses de l'Université du Québec.

Mandaworks et Amis des parcs. (2020). Étude préparatoire en accompagnement à la réalisation du plan directeur pour la revitalisation des terrains de Pointe-Gatineau et du Lac-Beauchamp [document inédit]. Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.

Moudrak, N. et al. (2018). Lutter contre la hausse du coût des inondations au Canada : L'infrastructure naturelle est une option sous-utilisée. Bureau d'assurance du Canada, Centre Intact d'adaptation au climat, Université de Waterloo. [En ligne] : http://assets.ibc.ca/Documents/Resources/IBC-Natural-Infrastructure-Report-2018-FR.pdf

Portrait des communautés de l'Outaouais. (2020a). *Communauté 77 Du Ruisseau (secteur Gatineau) Ville de Gatineau*. Observatoire du développement de l'Outaouais. [En ligne] : https://odooutaouais.ca/wp-content/uploads/2020/02/Communaute_77_Gatineau.pdf

Portrait des communautés de l'Outaouais. (2020b). *Communauté 91 Notre-Dame (secteur Gatineau) Ville de Gatineau*. Observatoire du développement de l'Outaouais. [En ligne] : https://odooutaouais.ca/wp-content/uploads/2020/02/Communaute_91_Gatineau.pdf

Ouranos. (2018). Les inondations dans un contexte de changements climatiques. [En ligne] : https://www.ouranos.ca/wp-content/uploads/ FicheAvisInondation2018-Fr.pdf

Tremblay, N. (2019, 18 juin). *Il y a 2 ans, des inondations monstres emportent une partie de Gatineau*. Radio-Canada (Ottawa-Gatineau). [En ligne]: https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1164026/inondations-gatineau-deux-ans-sinistres-elus

Ville de Gatineau. (sans date), Ville de Pointe-Gatineau (1876-1974) - Historique. [En ligne] : https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/archives/docs/pg_hist.htm





ANNEXE 01. Synthèse du cadre réglementaire applicable

Cette synthèse sert à mettre en contexte les contraintes réglementaires applicables aux secteurs visés par le PDA et elle prend en compte les règlements municipaux, provinciaux (incluant les mesures spécifiques à la ZIS) et fédéraux.

AUTORISATION PRÉALABLE DES INTERVENTIONS DANS LES PLAINES INONDABLES

Toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux qui sont susceptibles de modifier le régime hydrique, de nuire à la libre circulation des eaux en période de crue, de perturber les habitats fauniques ou floristiques ou de mettre en péril la sécurité des personnes et des biens, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Ce contrôle préalable devrait être réalisé dans le cadre de la délivrance de permis ou d'autres formes d'autorisation, par les autorités municipales ou par le gouvernement, ses ministères ou organismes, selon leurs compétences respectives. Les autorisations préalables qui seront accordées par les autorités municipales et gouvernementales prendront en considération le cadre d'intervention prévu par les mesures relatives aux plaines inondables et veilleront à protéger l'intégrité du milieu ainsi qu'à maintenir la libre circulation des eaux.

PROCÉDURES À SUIVRE POUR RESPECTER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES VISANT LA ZONE DE GRAND COURANT (ZGC)

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ	CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE	RÉFÉRENCES		
Panneaux de signalisation	Autorisé en ZGC	R501-2005 art.46		
Panneaux d'interprétation	Ne requiert aucun permis	R502-2005 art.313.1		
Niveler le sol	Autorisé en ZGC Requiers un certificat d'autorisation municipal si le nivellement prend place dans la rive ou le littoral	R502-2005 art.313.20 al.2 par.1 R501-2005 art.62 al.1 par.4		

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ	CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE	RÉFÉRENCES	
Sentier sur pilotis	Autorisé en ZGC	R502-2005 art.313.20 al.2 par.7	
	Requiert un permis de construction	R501-2005 art.45 al.1 par.2	
Sentier immunisé par remblai	Interdit en ZGC à moins qu'il ne s'agisse de l'immunisation d'un sentier existant sans augmenter la superficie exposée aux inondations de plus de 25%	R502-2005 art. 313.20 al.2 par.1	
Roulotte, tente	Autorisé en ZGC si l'équipement n'est pas présent au moment de la crue printanière	R502-2005 art.313.1	
Jardins en pots	Autorisé en ZGC s'il n'y a aucun remblai ni déblai	R502-2005 art.313.20 al.2 par.11	
	Ne requiert aucun permis	R501-2005 art.46	
Kiosque	Interdit en ZGC	R502-2005 art.313.20 al.1	

DISPOSITION DE LA ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS)

La ZIS inclut toutes les zones de grand courant et les territoires inondés lors des inondations de 2017 et 2019. Trouvant ses fondements dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la ZIS est un moratoire temporaire d'une durée indéterminée interdisant les nouvelles opérations cadastrales, les morcellements de lot par aliénation, les constructions, les transformations et les changements d'affectation des sols. Elle a ainsi pour effet d'interdire la construction ou la reconstruction de bâtiments affectés par les inondations. La ZIS sera levée lorsque le gouvernement du Québec aura adopté un nouveau cadre règlementaire que les municipalités devront appliquer.

ANNEXE 02. Résultats de l'atelier de co-création

Le concept de «zones motrices» à été défini par l'équipe de conception suite aux suggestions et idées récoltées lors des différentes activités de concertation. Ces zones identifient les lots ou rassemblements de lots qui pourraient devenir le point de départ pour l'aménagement des lots vacants. Elles assureraient une mobilisation de la communauté autour d'un lieu précis en plus de contribuer au dynamisme de celle-ci. Les zones motrices auraient aussi pour effet de faciliter les prévisions budgétaires, d'évaluer l'énergie nécessaire et d'identifier un échéancier de réalisation, tous des éléments qui apparaissent rassurants pour les citoyens face à l'ampleur du territoire à revitaliser et au grand nombre de terrains vacants.

Cette synthèse des résultats de l'atelier de co-création réalisée lors de la phase 3 du PDA illustre différents éléments discutés par les participants pour identifier les lots qui pourraient constituer les zones motrices, les outils à y réaliser rapidement ainsi que les acteurs qui pourraient porter des projets d'aménagement ou apporter leur soutien. Cet exercice à été fait pour les deux secteurs du PDA.

ÉLÉMENTS DE CONSULTATION	ZONE MOTRICE SUGGÉRÉE POUR POINTE-GATINEAU	ZONE MOTRICE SUGGÉRÉE POUR LAC BEAUCHAMP
Lots concernés par la zone motrice	- lot 1336 - lot 1348 - lot 1340 - lot 35 - lot 1344 - lot 37	- lot 46 - lot 316
Outils et activités à réaliser rapidement dans la zone motrice	 -Installation de ruches (outil B7) - Aménagement de sentiers (outil B3) - Agriculture urbaine (outil N2) - Plantation d'arbres (outils nature) 	- Art communautaire (outil B5) - Table à pique-nique et barbecue (outil B2) - Bacs en bordures de rue (outil N3)
Acteurs identifiés comme porteur de projet	- Association Citoyenne de Pointe-Gatineau - Apicentris - CRIC	- Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau
Acteurs identifiés comme soutien à la réalisation de projet	 Centre d'Animation Familiale Solidarité Gatineau-Ouest Communautés Gatineau Ouest 	- RUI - Maison de quartier Notre-Dame - CREDDO - Élus municipaux - Ville de Gatineau

ANNEXE 03. Étude de projets inspirants

PROJETS INSPIRANTS

Equipo Verde







Programme d'initiative à la pêche urbaine éco responsable, par l'organisme GUEPE

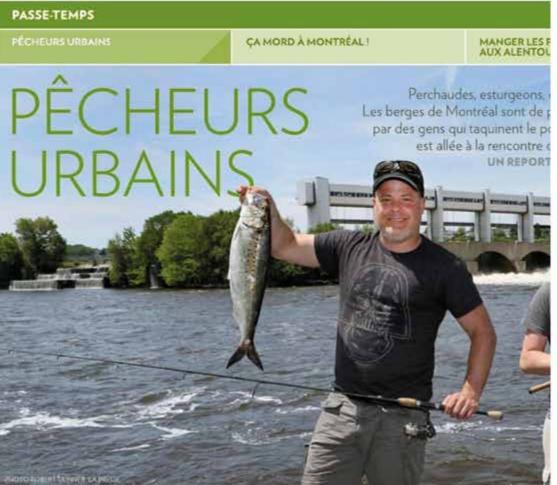
Ville: Montréal, Québec

Enjeux: Accès à l'eau limité

Valeurs sociales: Sensibilisation par la connection à la nature

Temporalité: 2-5 ans





Verdissement social par l'organisme Sentier urbain

Ville: Montréal, Québec Enjeux: Criminalité

Valeurs sociales: Connection à la nature, levier de développement économique

Temporalité: 2-5 ans





Verdissement social par l'organisme Sentier urbain







Le parc Ella Fitzgerald

Ville: Détroit, États-Unis

Enjeux: Vacance

Valeurs sociales: Dynamisme social, requalification de terrains vacants en coeur culturel

Temporalité: 3-5 ans





Le parc Ella Fitzgerald







Le Labyrinthe de Renfrew Ravine

Ville: Vancouver, Canada

Enjeux: Vacance

Valeurs sociales: Dynamisme social, requalification de terrains vacants en coeur culturel

Temporalité: 2 ans





Programme d'entretien bénévole des jardins de pluie

Ville: Delta, Colombie-Britanique, Canada

Enjeux: Accès à l'eau limité, criminalité, dévitalisation

Valeurs sociales: Dynamisme social, Connection à la nature, bénéfice pour la santé mentale

Temporalité: 3-5 ans







Serre Notre quartier Nourricier

Ville: Montréal, Québec, Canada Enjeux: Dévitalisation et pauvreté

Valeurs sociales: Connection à la nature, Levier de développement économique, Économie

sociale

Temporalité: 5-10 ans





Création de l'OBNL Société de la rivière St-Charles

Ville: Ville de Québec, Québec, Canada

Enjeux: Accès à l'eau limité, criminalité, dévitalisation

Valeurs sociales: Dynamisme social, levier du développement économique, économie

sociale, connection à la nature, bénéfice pour la santé mentale

Temporalité: 5-10 ans





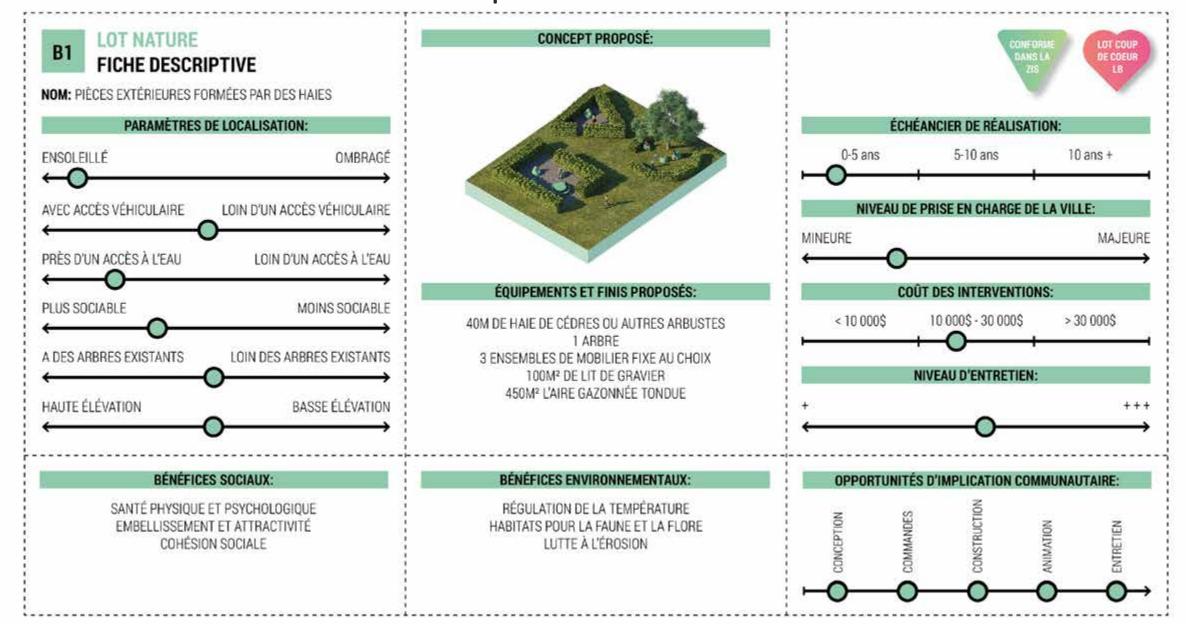
Création de l'OBNL Société de la rivière St-Charles

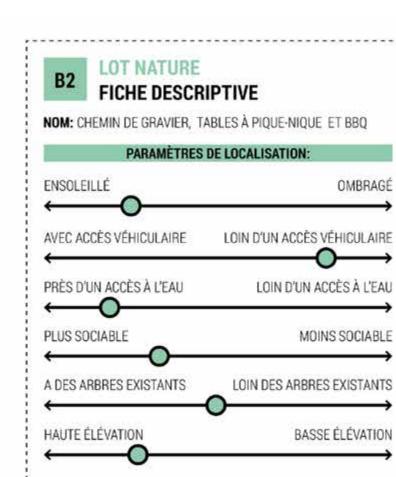






ANNEXE 04. Fiches descriptives des outils





CONCEPT PROPOSÉ:



ÉQUIPEMENTS ET FINIS PROPOSÉS:

6 TABLES À PIQUE NIQUE EN BOIS PEINTES FIXES
2 PARASOLS AVEC PIED
8 ARBRES
50M DE SENTIER EN PAILLIS
250M² D'AIRE GAZONNÉE TONDUE
300M² DE PRAIRIE SAUVAGE SEMÉE

CONFORME DANS LA ZIS



10 ans +

> 30 000\$

NIVEAU DE PRISE EN CHARGE DE LA VILLE:

0-5 ans

< 10 000\$

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION:

5-10 ans

MINEURE MAJEURE

COÛT DES INTERVENTIONS:

10 000\$ - 30 000\$

NIVEAU D'ENTRETIEN:

<u>+ +++</u>

BÉNÉFICES SOCIAUX:

SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE EMBELLISSEMENT ET ATTRACTIVITÉ COHÉSION SOCIALE

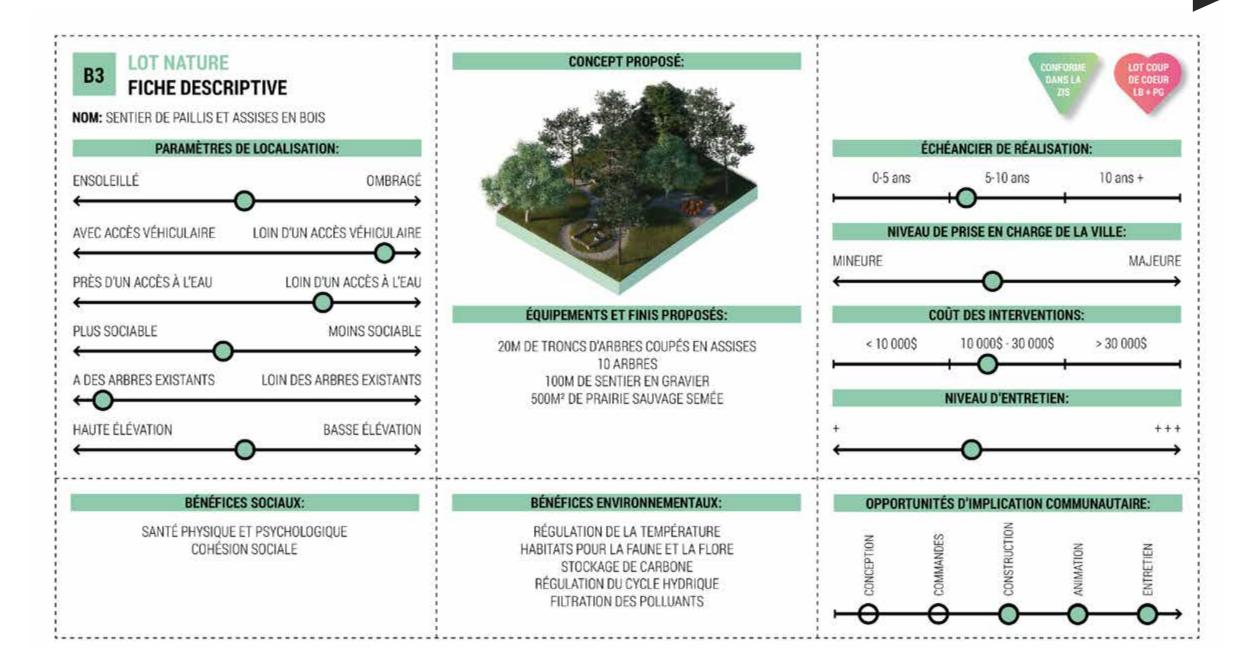
BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX:

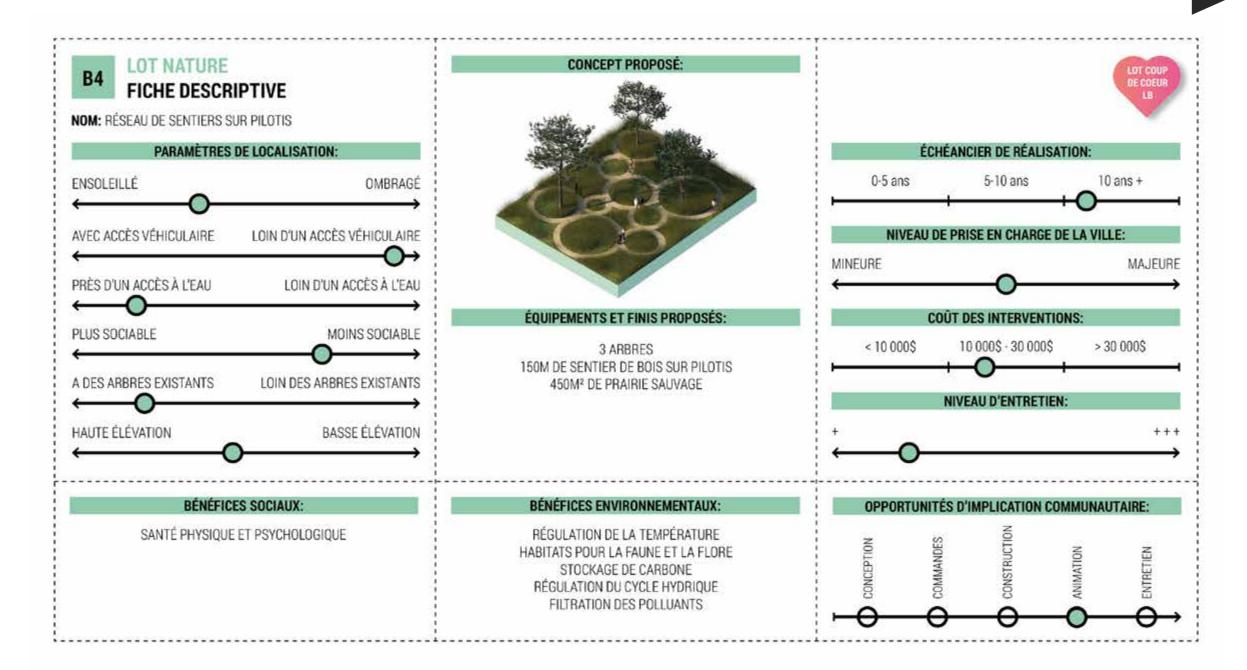
RÉGULATION DE LA TEMPÉRATURE HABITATS POUR LA FAUNE ET LA FLORE STOCKAGE DE CARBONE

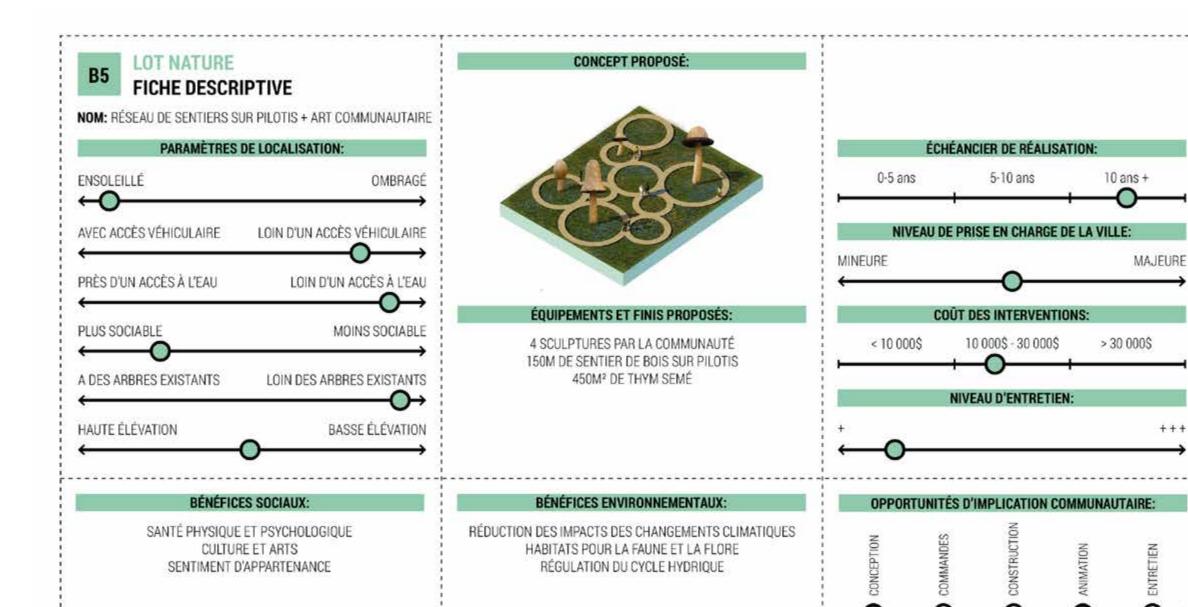
OPPORTUNITÉS D'IMPLICATION COMMUNAUTAIRE:

CONCEPTION
CONSTRUCTION
ANIMATION
CONSTRUCTION
CONSTRUCTION
CONSTRUCTION

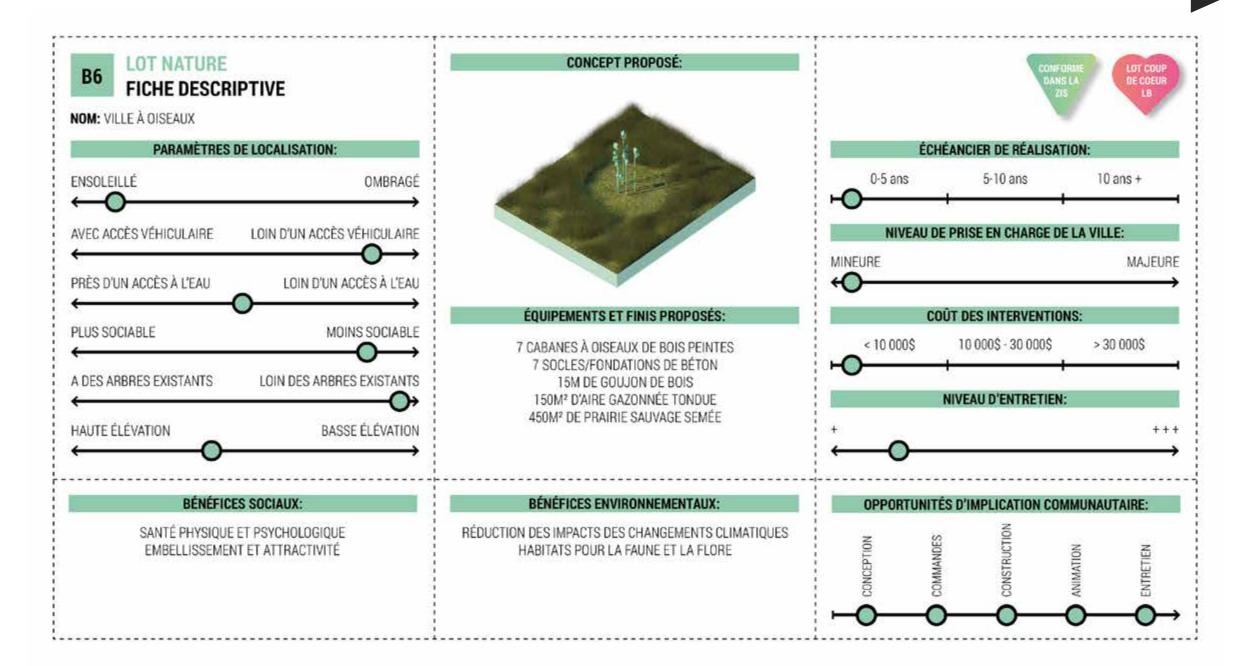


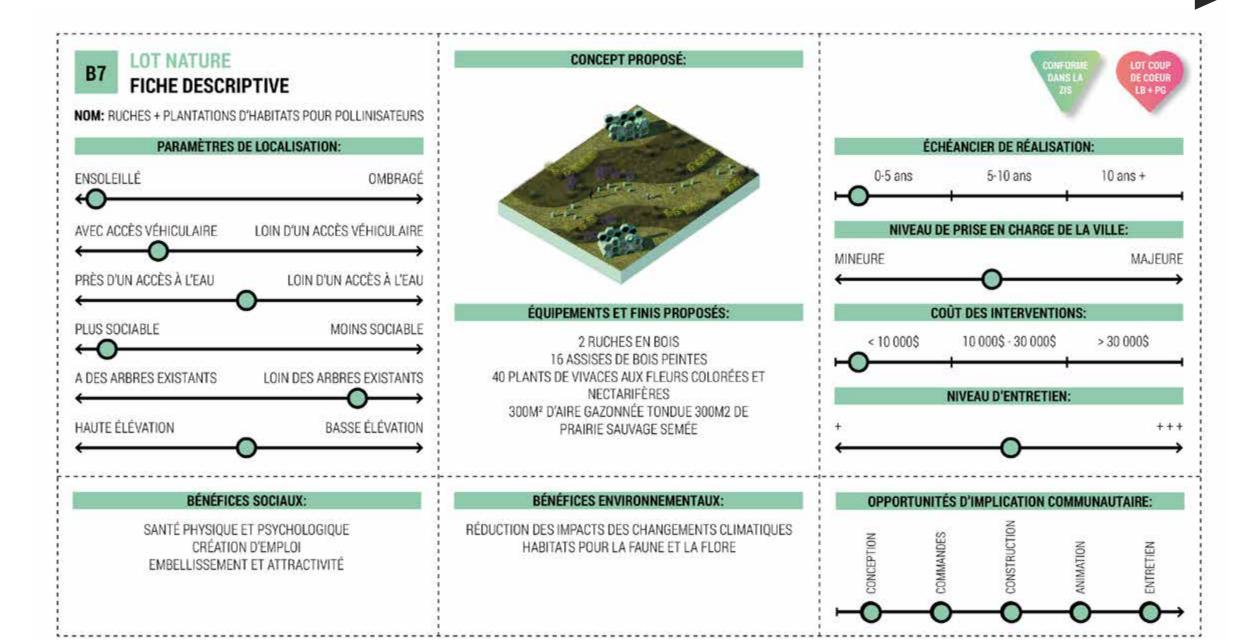


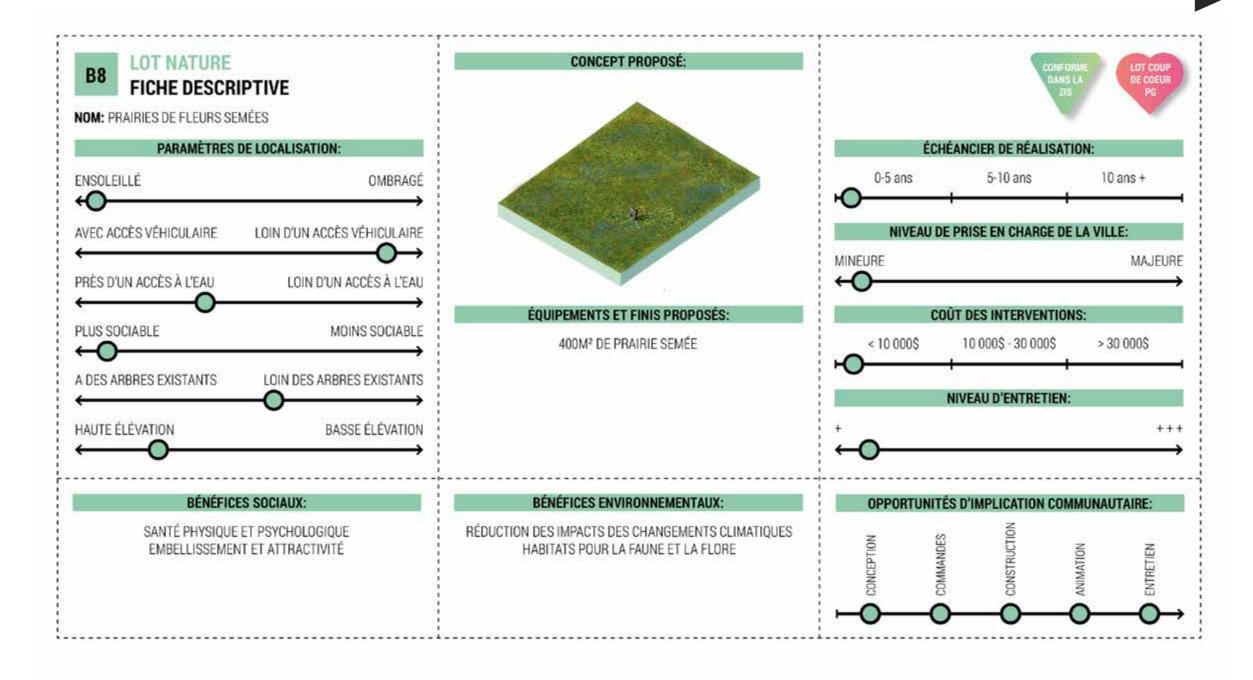


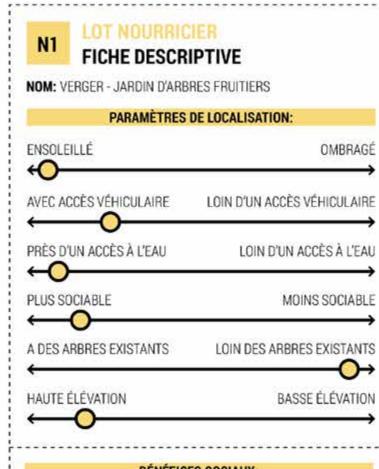


+++

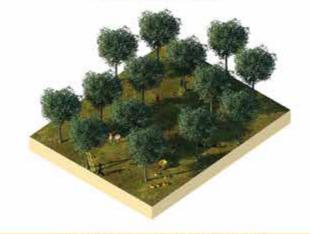








CONCEPT PROPOSÉ:



ÉQUIPEMENTS ET FINIS PROPOSÉS:

14 POMMIERS
2 ÉCHELLES DE BOIS PEINTES
8 CAISSES DE BOIS PEINTES
600M² DE PRAIRIE SAUVAGE SEMÉE*





MAJEURE

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION:

0-5 ans 5-10 ans 10 ans +

NIVEAU DE PRISE EN CHARGE DE LA VILLE:

MINEURE



NIVEAU D'ENTRETIEN:

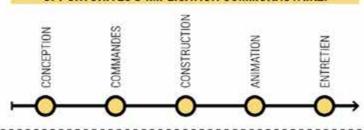
BÉNÉFICES SOCIAUX:

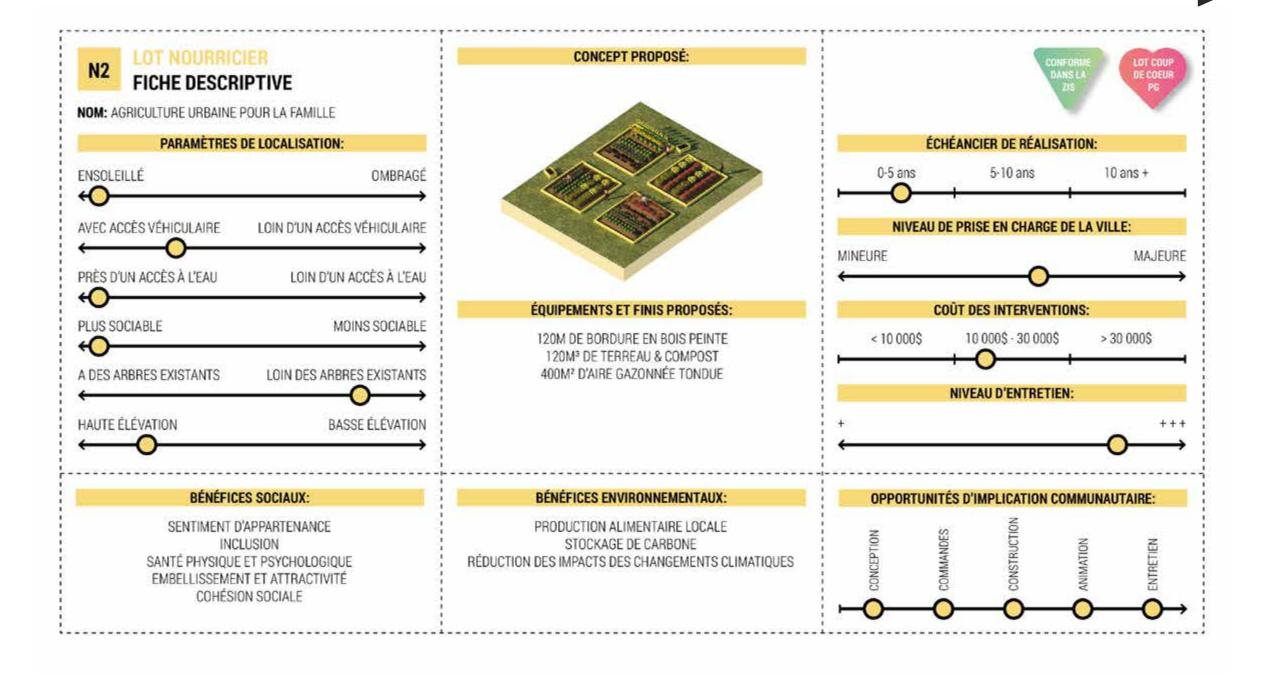
SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE EMBELLISSEMENT ET ATTRACTIVITÉ

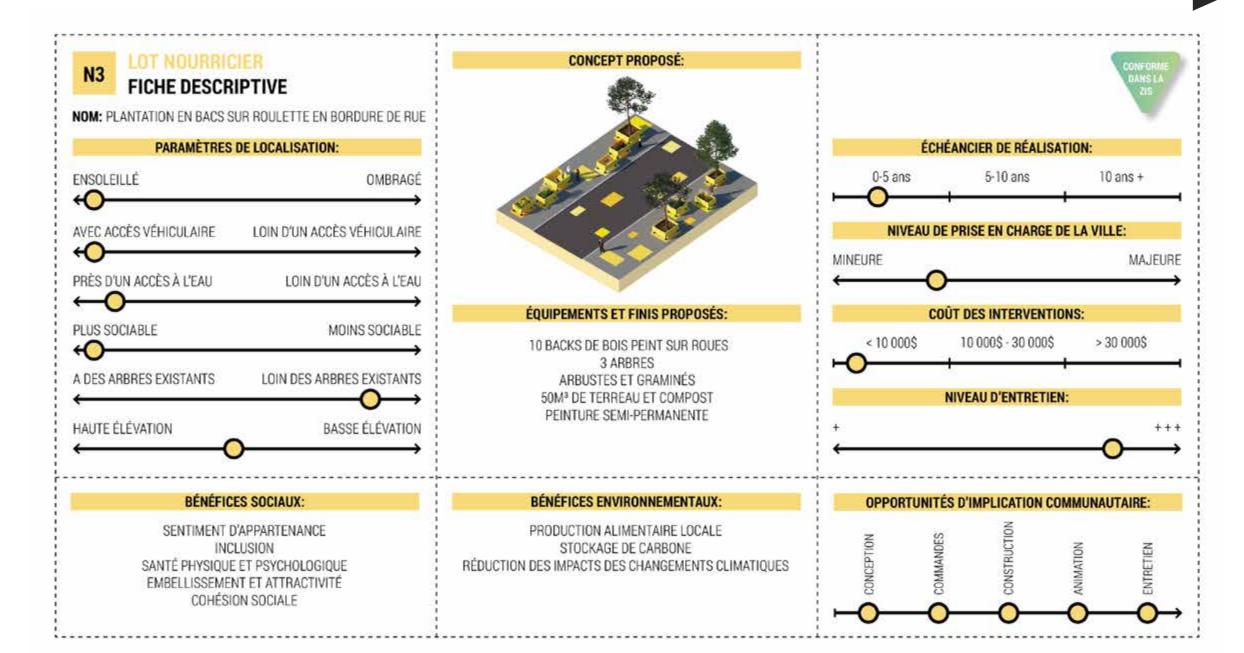
BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX:

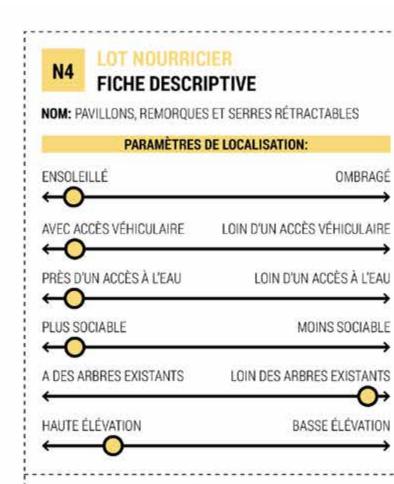
RÉGULATION DU CYCLE HYDRIQUE
HABITATS POUR LA FAUNE ET LA FLORE
RÉGULATION DE LA TEMPÉRATURE
STOCKAGE DE CARBONE
RÉDUCTION DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE

OPPORTUNITÉS D'IMPLICATION COMMUNAUTAIRE:









CONCEPT PROPOSÉ:



ÉQUIPEMENTS ET FINIS PROPOSÉS:

2 SERRES RÉTRACTABLES
1 CABANON DE BOIS PEINT OUVERT
80M² DE TERRASSEMENT DE BOIS
120M² DE LIT DE GRAVIER
400M² D'AIRE GAZONNÉE TONDUE



10 ans +

MAJEURE

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION: 5-10 ans

0-5 ans

MINEURE



200

COÛT DES INTERVENTIONS:



NIVEAU D'ENTRETIEN:



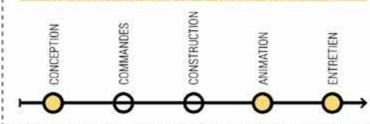
BÉNÉFICES SOCIAUX:

CRÉATION D'EMPLOI INCLUSION SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE EMBELLISSEMENT ET ATTRACTIVITÉ COHÉSION SOCIALE

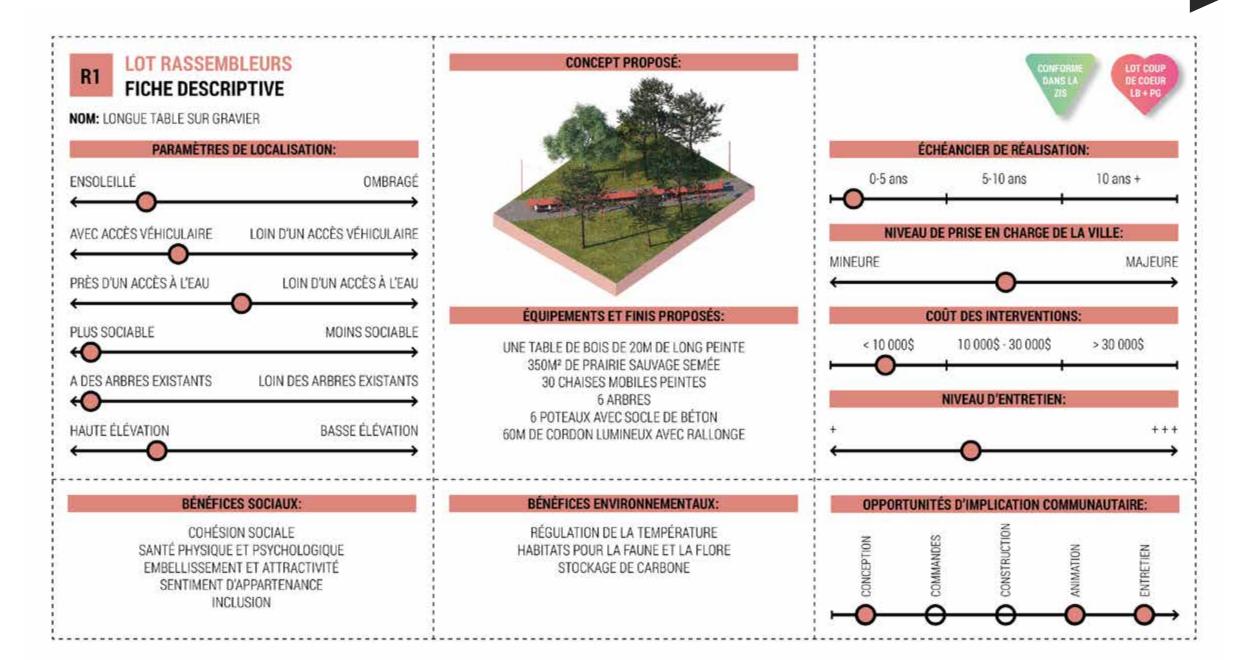
BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX:

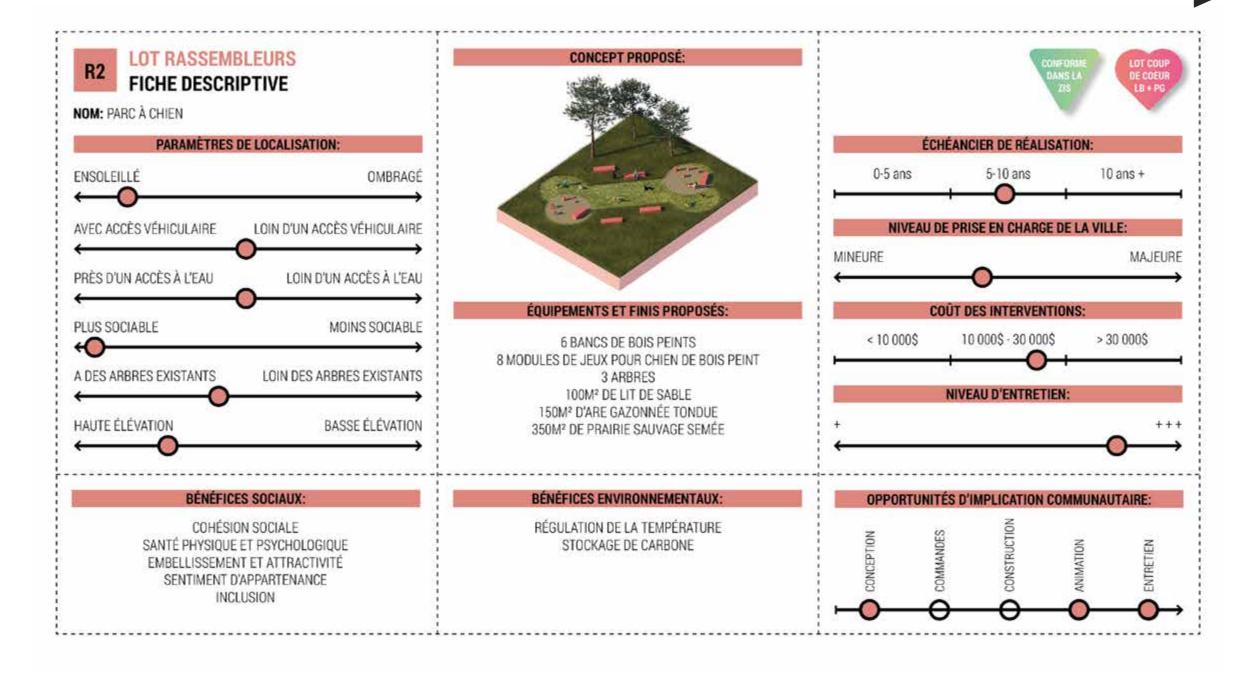
PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE STOCKAGE DE CARBONE RÉDUCTION DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

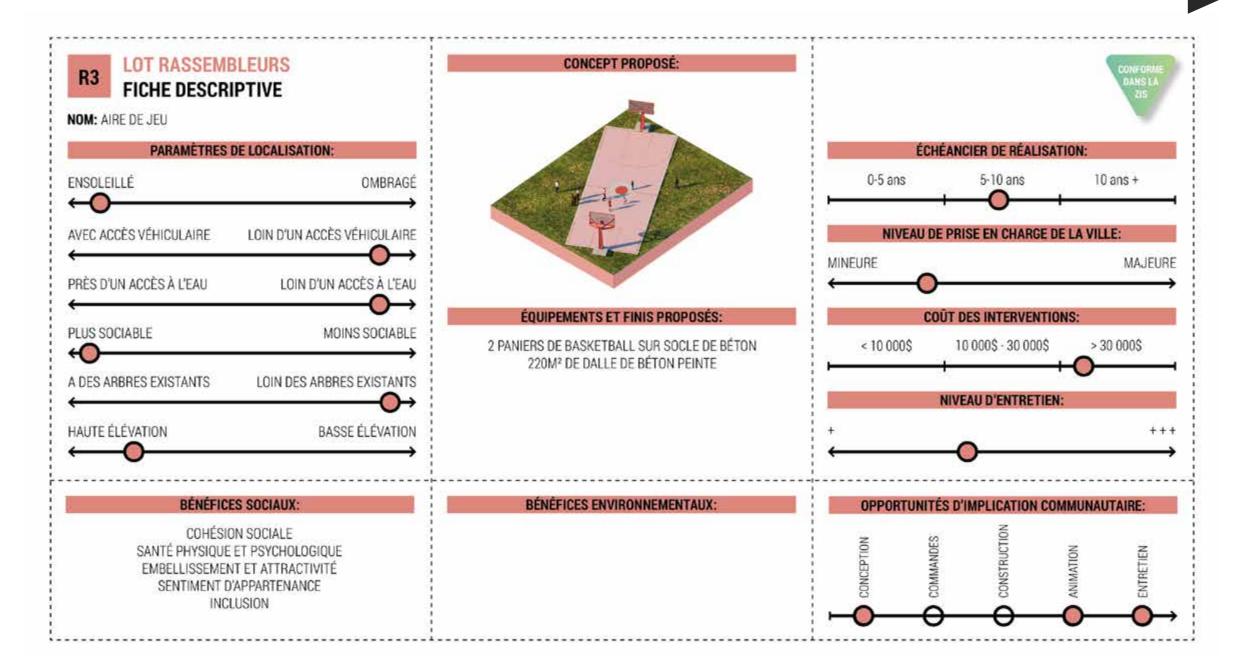
OPPORTUNITÉS D'IMPLICATION COMMUNAUTAIRE:

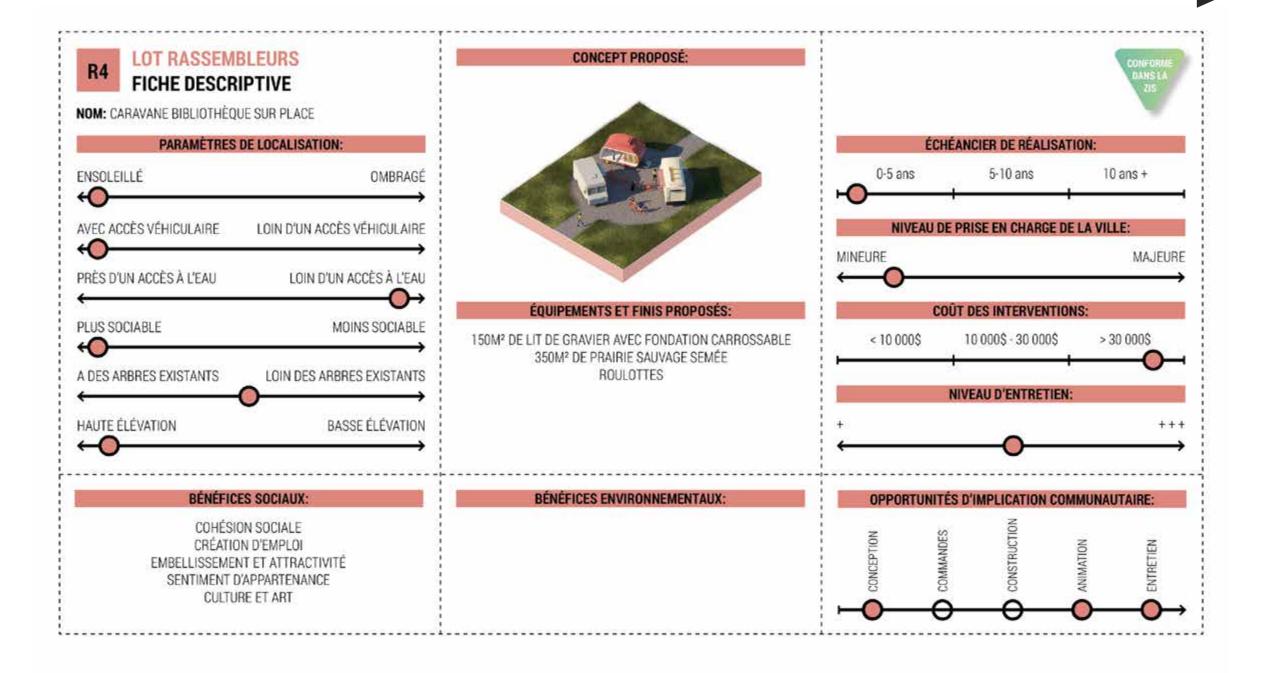


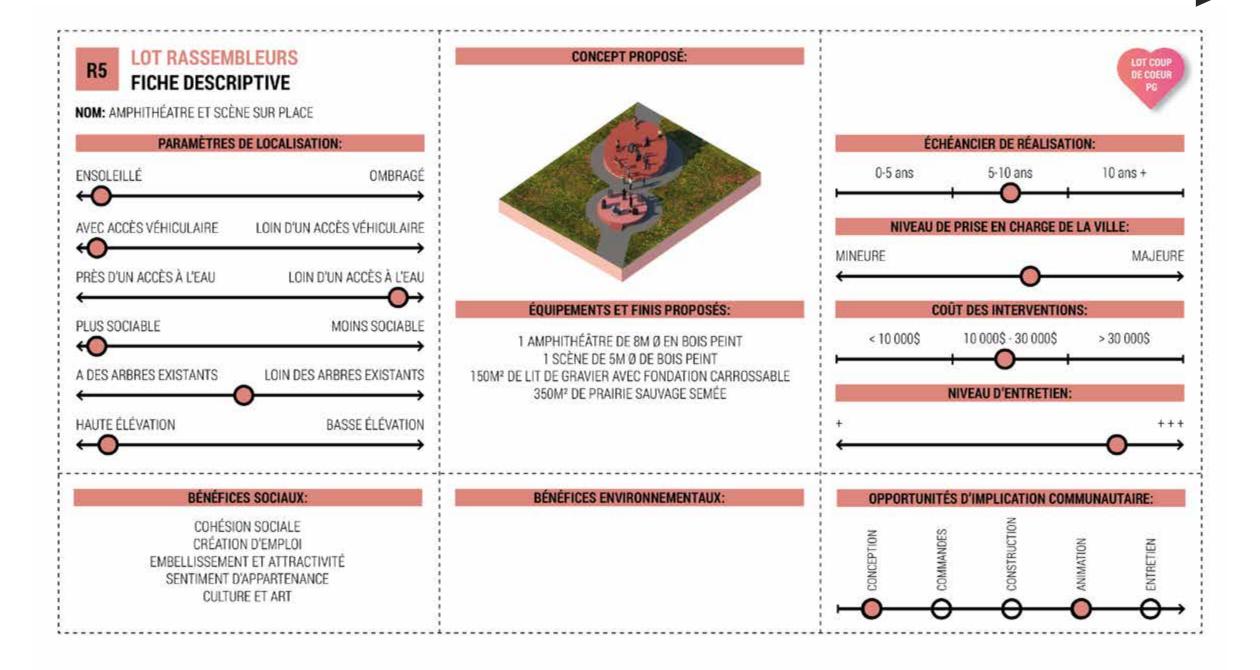


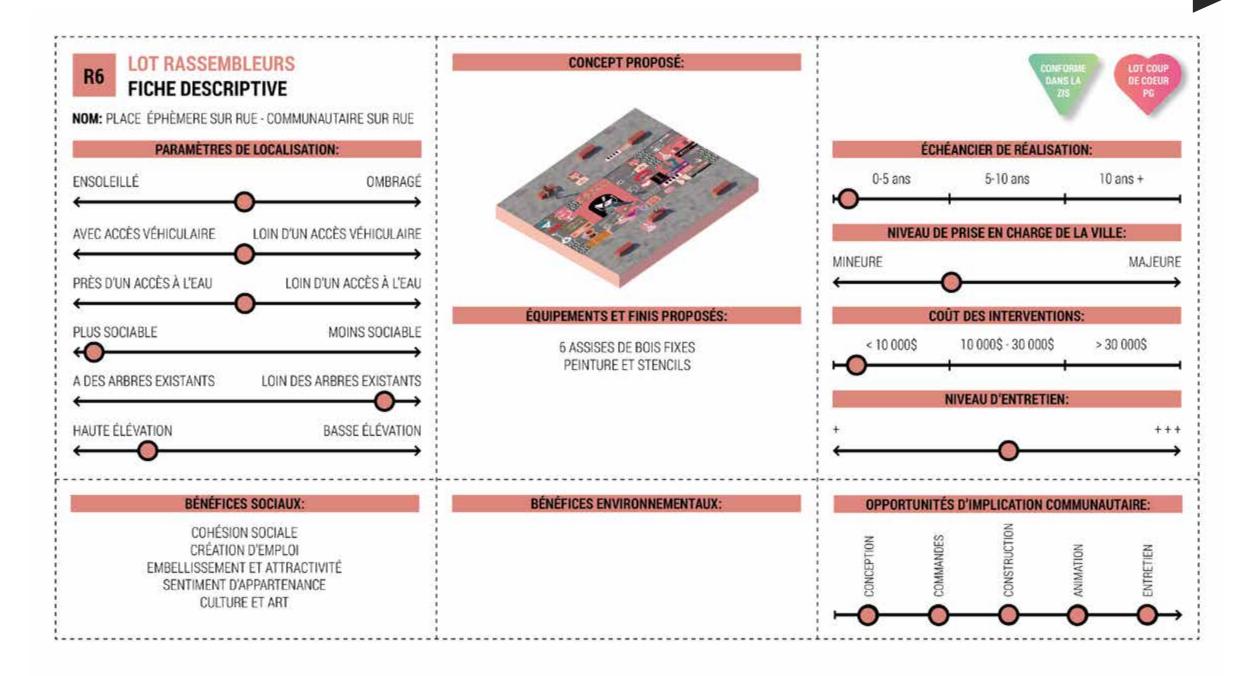


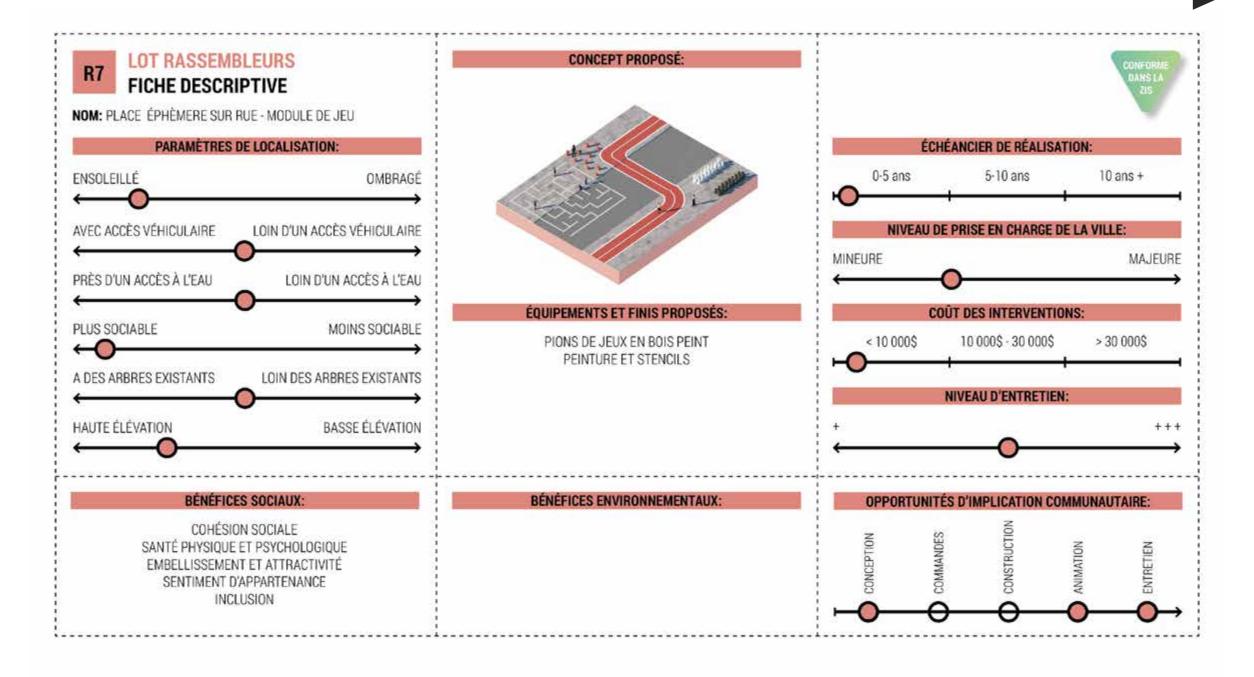


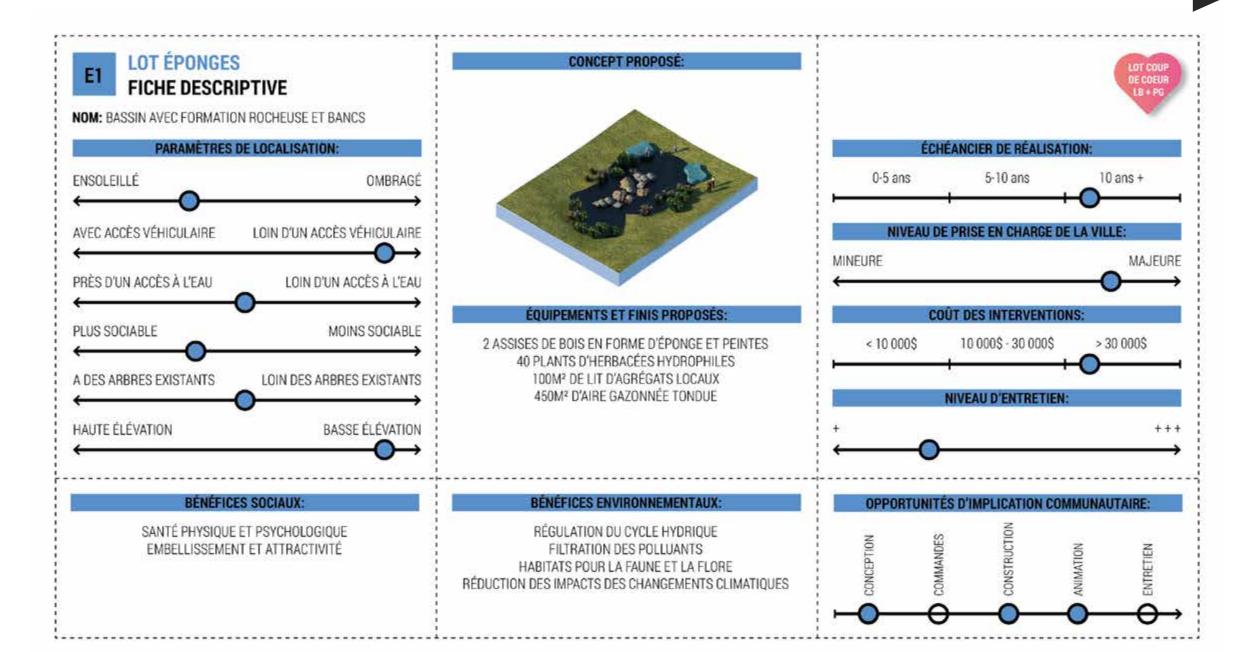


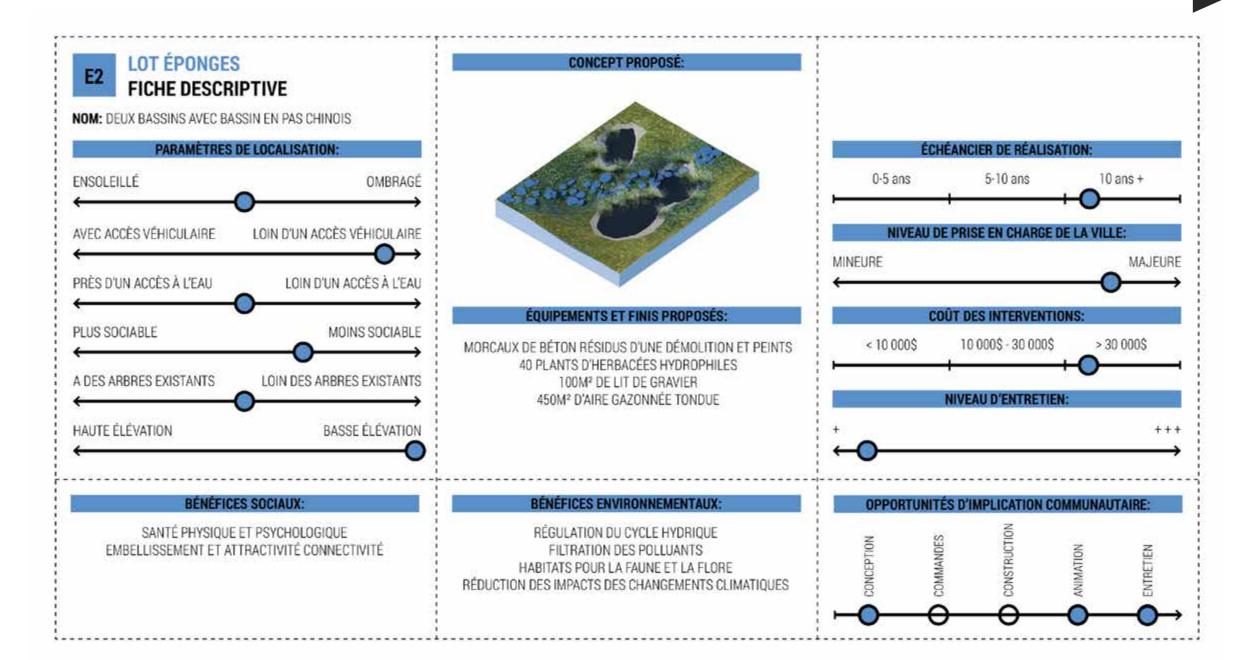


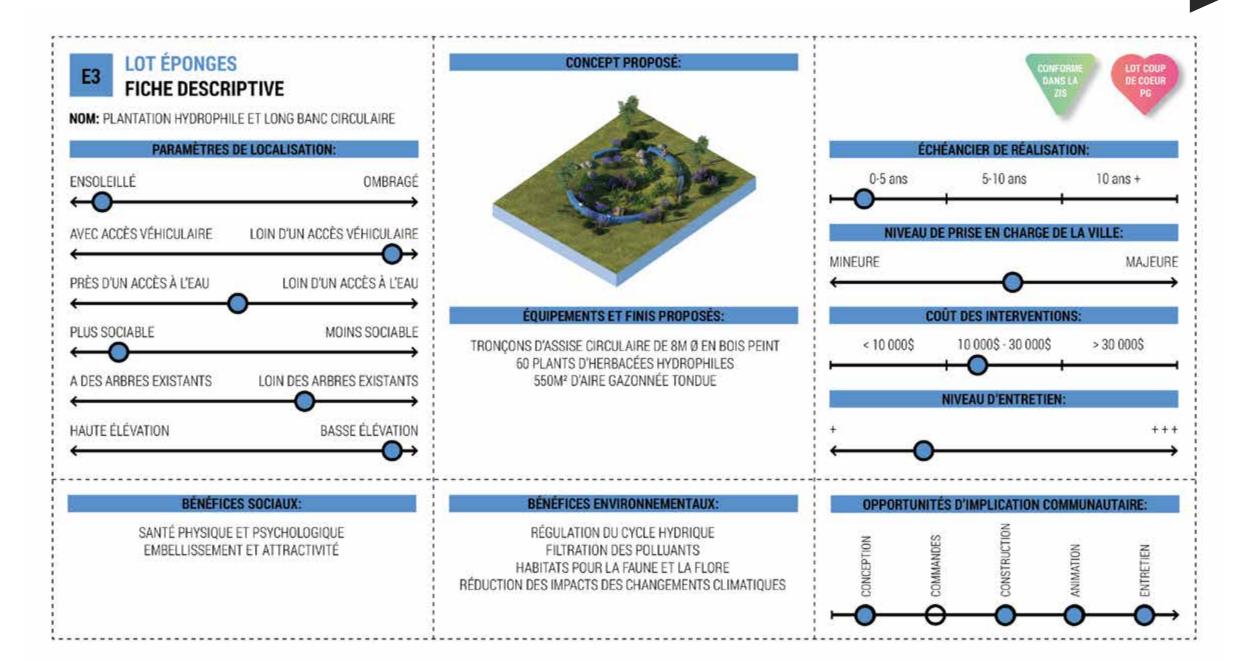


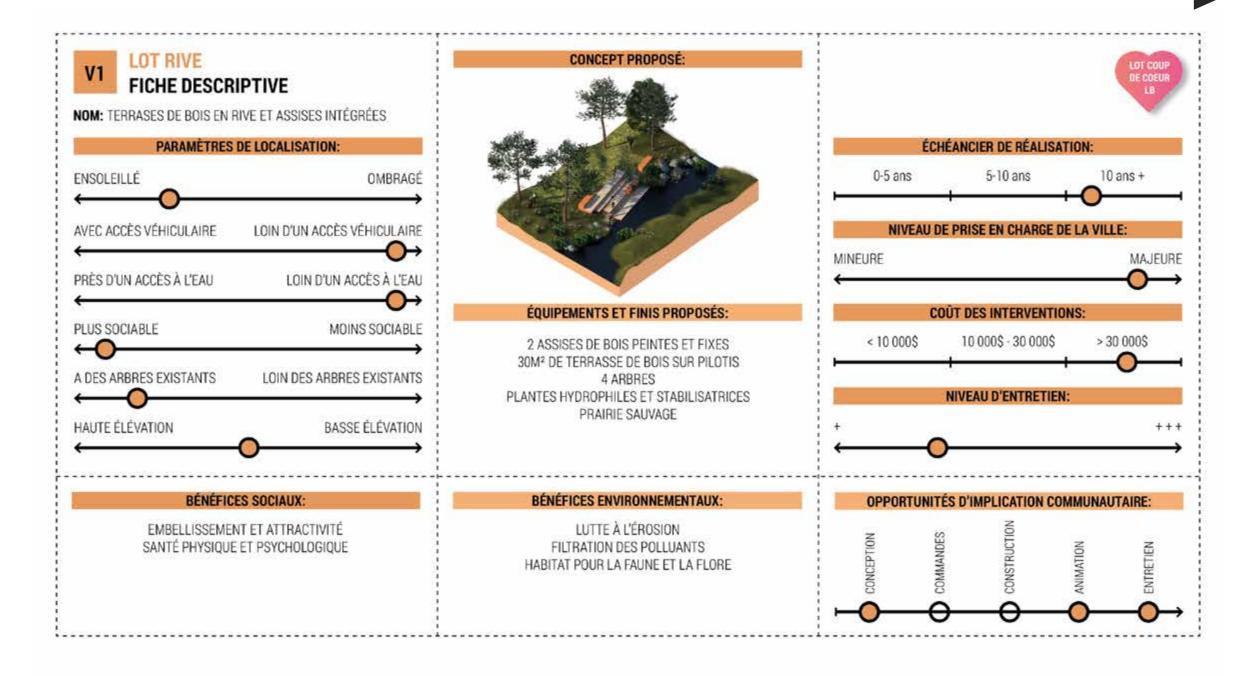


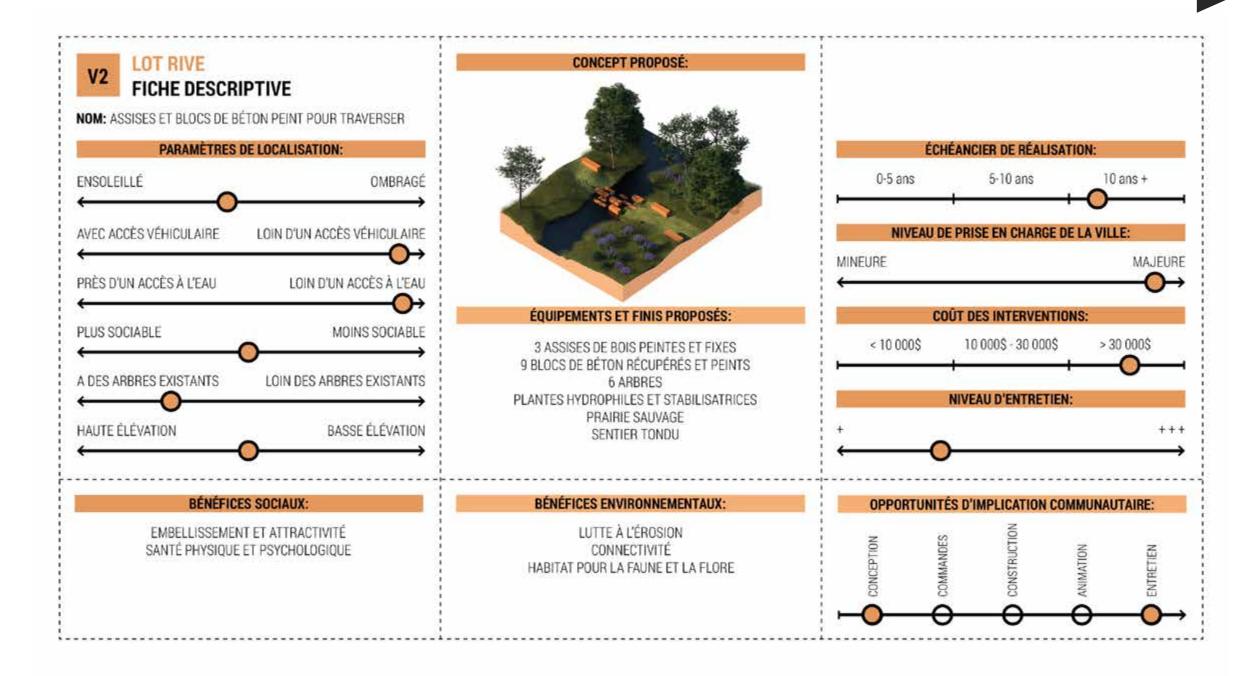


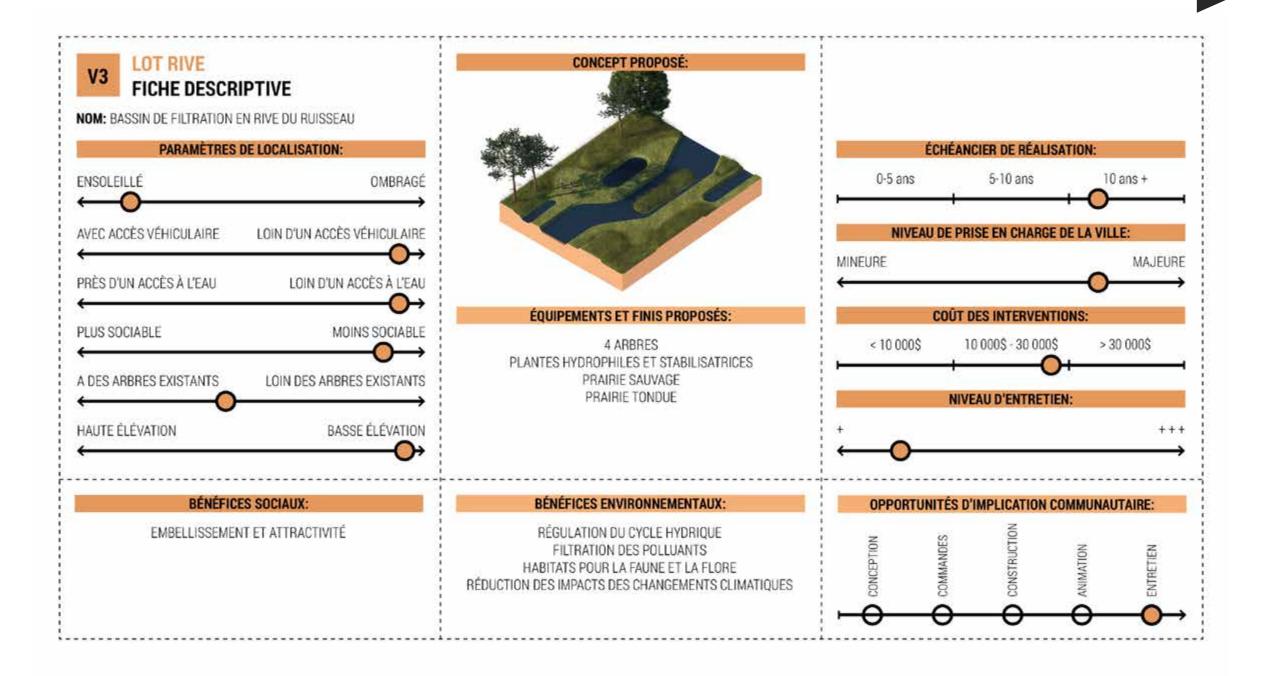




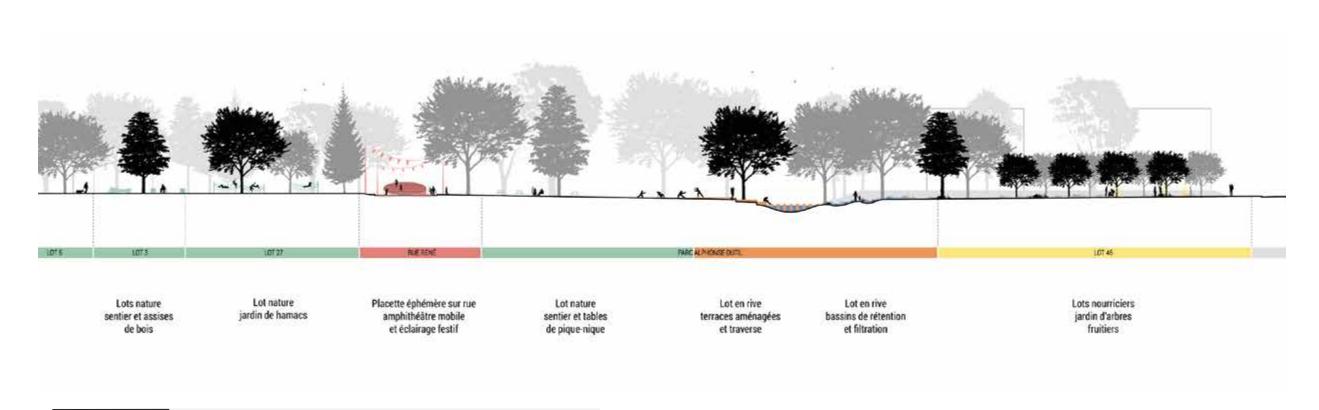








ANNEXE 05. Coupe conceptuelle, plan concept élargi et perspectives d'ambiance pour Pointe-Gatineau



COUPE

COUPE CONCEPTUELLE SECTEUR POINTE-GATINEAU







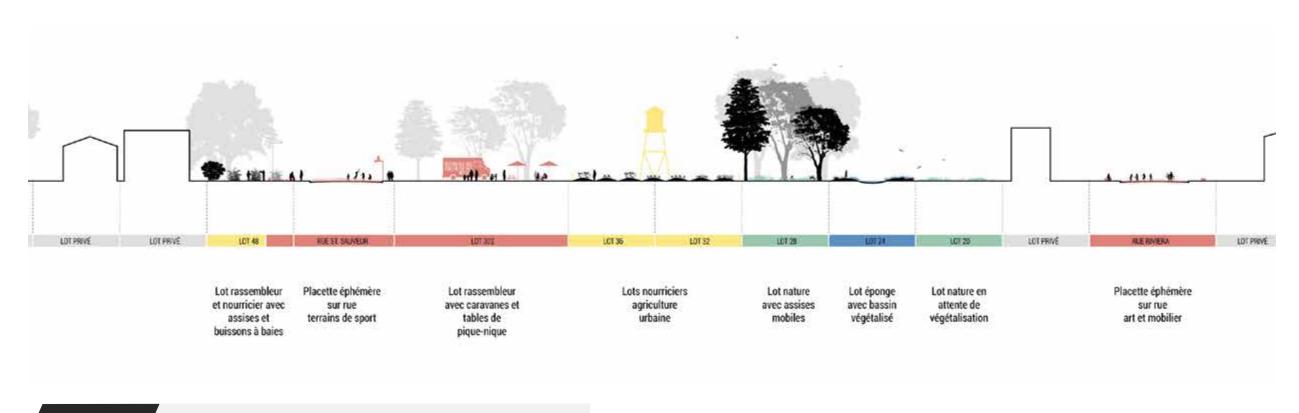




AMBIANCES

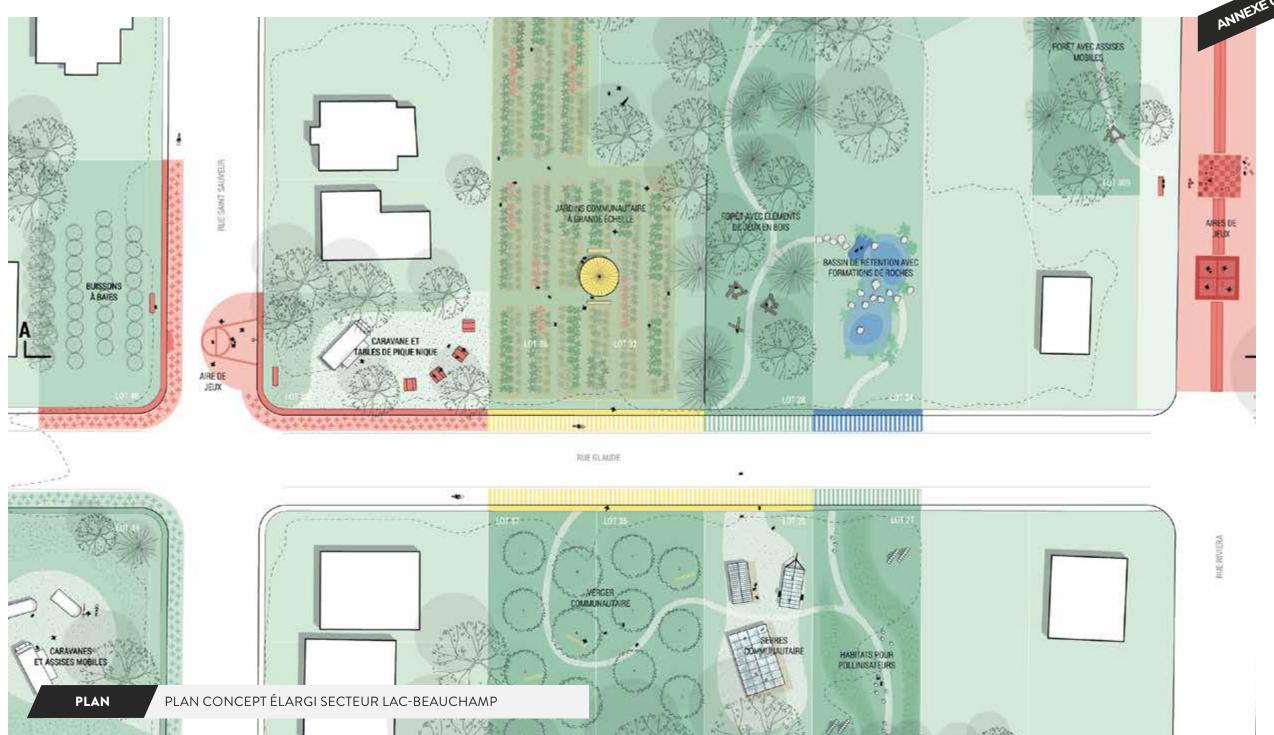
PERSPECTIVES D'AMBIANCE SECTEUR POINTE-GATINEAU

ANNEXE 06. Coupe conceptuelle, plan concept élargi et perspectives d'ambiance pour Lac-Beauchamp



COUPE

COUPE CONCEPTUELLE SECTEUR LAC-BEAUCHAMP





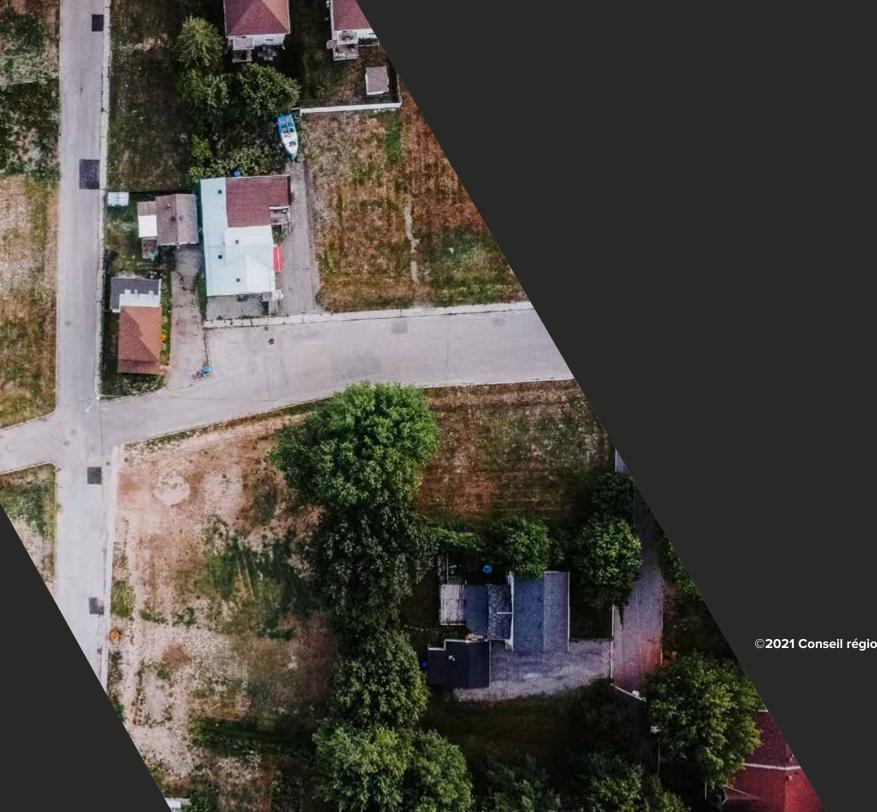






AMBIANCES

PERSPECTIVES D'AMBIANCE SECTEUR LAC-BEAUCHAMP





©2021 Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, 85 rue Victoria, bureau 116, Gatineau (QC) J8X 2A3. Tous droits réservés.

www.creddo.ca









